

Professionnels de la jeunesse : une expertise à faire valoir

En 2010, le conseil général de la Seine-Saint-Denis a sollicité Profession Banlieue pour mettre en place des groupes de travail réunissant les acteurs de la jeunesse du département en vue de compléter par des propositions en matière de politiques de jeunesse le diagnostic alors en cours de réalisation. Quatre groupes d'une soixantaine de professionnels ont réfléchi chacun à une question ou une thématique différente :

- Quel sens donner à une politique de jeunesse ?
- Faut-il une politique spécifique jeunesse ?
- Quel accompagnement du jeune dans son parcours social ?
- Les trop-pleins et les vides des politiques de jeunesse ;
- La co-élaboration des politiques de jeunesse avec les jeunes.

Ce travail a donné lieu à une publication, *Les Politiques jeunesse en Seine-Saint-Denis. Quelles propositions ? Regards croisés de professionnels experts*, éditée par Profession Banlieue en 2012.

Pour répondre au sentiment d'isolement exprimé par ces professionnels de la jeunesse, Profession Banlieue a souhaité, en 2013-2014, mettre en place un nouveau groupe de travail en vue de faire émerger une parole collective.

La méthode pour recueillir la parole des professionnels

Le groupe de travail, réuni à cinq reprises au cours de l'année, comprenait une vingtaine de participants, représentant plusieurs institutions : l'Acisé, l'Éducation nationale, la Ddcs, le conseil général de la Seine-Saint-Denis, la Mission métropolitaine de prévention des conduites à risques, la Cpm, un atelier santé ville, des services municipaux de jeunesse, de prévention spécialisée et du logement, des associations d'éducation populaire et d'insertion.

¹ Jeunesse développement intelligents

Sommaire

La méthode pour recueillir la parole des professionnels	1
1 Le questionnement des professionnels de la jeunesse	3
Sortir d'une logique de segmentation de la jeunesse	4
Prendre en compte la diversité des situations et des dispositions des jeunes	4
Les logiques d'intervention	8
La gouvernance des politiques de jeunesse	12
2 Les enjeux prioritaires en matière de politique de jeunesse	14
Enjeu 1 : Le développement des compétences psychosociales	14
Enjeu 2 : L'orientation scolaire et professionnelle.....	16
Enjeu 3 : Le soutien à la mobilité et la valorisation des parcours de réussite	17
Enjeu 4 : La remédiation aux difficultés et carences des prises en charge spécialisées.....	18
Enjeu 5 : La structuration des partenariats locaux	19
3 Les stratégies à développer en Seine-Saint-Denis	19
Stratégie 1 : Développer des instances locales et départementales de coordination entre professionnels de la jeunesse	19
Stratégie 2 : Développer une méthodologie opérationnelle pour renforcer les liens entre les professionnels de la jeunesse et les établissements scolaires	20
Stratégie 3 : Développer le pouvoir d'agir et les compétences psychosociales des jeunes du département.....	20
4 Mise en perspective	21
Annexe : Qui sont les jeunes du département ?	24
ÉLÉMENTS BIBLIOGRAPHIQUES DISPONIBLES À PROFESSION BANLIEUE.....	34

Avec la participation de

Azmy Najat, chargée de mission à la direction de la jeunesse, Acsé, Paris

Caheric Didier, chargé de mission, mairie de Sevran

Chambrouly Manuel, coordonateur conseil municipal de la jeunesse, mairie d'Épinay-sur-Seine

Daumont Sébastien, éducateur, association Aurore, Gagny

Delaporte Maxence, coordinateur Siao – responsable plan jeunes, Interlogement 93, Montreuil

El Alouani Nadia, chargée de mission à la direction de l'éducation, Acsé, Paris

Ferrat Seïd, responsable promotion santé, service jeunesse, mairie de Stains

Gaudier Marie-Thérèse, cheffe de projet, Mission métropolitaine de prévention des conduites à risques, Pantin

Godard Madeline, responsable pôle éducation à la santé, Cpm 93, Bobigny

Grant Hannah, chargée de mission Asv, Ccas, Épinay-sur-Seine

Lartigue Sophie, conseillère d'éducation populaire et de jeunesse, Ddcs 93, Bobigny

Lebib Narimane, chargée d'insertion, association Sfmad, Stains

Robert Hélène, responsable service jeunesse, mairie de Rosny-sous-Bois

Ropital Benoît, conseiller pédagogique départemental, Dsden 93, Bobigny

Les séances ont alterné les apports formatifs (sociologie de la jeunesse), les temps d'échange et d'analyse des pratiques professionnelles et les temps de production collective.

Le groupe a eu le souci de ne pas réitérer un travail de propositions sur les politiques de jeunesse dans le département, mais plutôt d'analyser les pratiques des différents acteurs présents, cela afin de construire des perspectives concernant les postures professionnelles et les coopérations ou les partenariats à développer dans le département. Une démarche prospective a donc été proposée, afin d'élaborer une intelligence collective de la situation locale et de définir un avenir souhaitable pour l'action publique en direction des jeunes séquanodionysiens. Le groupe de travail a pu successivement partager des constats, identifier des enjeux de moyen et long termes, dégager un consensus sur les horizons à atteindre et formaliser des propositions stratégiques.

Ce document de synthèse constitue un ensemble d'horizons communs et de stratégies à partager fondé sur la parole et l'expertise des acteurs de terrain volontaires pour contribuer à la démarche.

1

Le questionnement des professionnels de la jeunesse

Les professionnels de la jeunesse ayant participé au groupe de travail ont souhaité interroger les façons de penser la jeunesse et les politiques qui lui sont dédiées. Ils ont insisté sur la nécessité de sortir des découpages artificiels en tranches d'âge, afin d'appréhender la période de la jeunesse dans sa continuité. Ils ont également insisté sur la nécessité de prendre en compte la jeunesse dans sa diversité, tant les trajectoires et profils des jeunes du département sont contrastés.

Du point de vue de l'organisation et de la gouvernance des politiques de jeunesse qui instituent le cadre de leur exercice professionnel, les membres du groupe de travail ont affirmé la nécessité de clarifier le sens et les objectifs de l'action publique en matière de jeunesse ainsi que la complémentarité devant exister entre l'expertise technique des professionnels et le processus de décision. Enfin, ils ont interrogé la capacité collective à coordonner les différents espaces éducatifs de façon cohérente et complémentaire, en questionnant les liens entre les espaces scolaires, les espaces publics, les équipements socio-culturels, l'espace numérique...

SORTIR D'UNE LOGIQUE DE SEGMENTATION DE LA JEUNESSE

Depuis les années quatre-vingt, la situation des jeunes en France et en Europe a profondément évolué. La précarisation de l'emploi, dans une conjoncture de montée du chômage et des inégalités, a fortement contribué à bouleverser les conditions de passage à l'âge adulte, notamment par un accès plus tardif à la vie active, des difficultés d'accès au logement indépendant, le report de l'installation dans une trajectoire matrimoniale, une dépendance des jeunes adultes vis-à-vis de leurs familles considérablement accrue – alors que, selon les professionnels de la jeunesse, leurs aspirations à l'autonomie se sont fortement développées.

L'allongement de la jeunesse est désormais une donnée incontournable, à l'heure où l'on parle de plus en plus de la tranche d'âge des 15-30 ans. Il importe de sortir d'une logique de segmentation qui dissocie des modalités d'intervention auprès des pré-adolescents, des adolescents, puis des jeunes, afin d'appréhender cette période biographique dans sa continuité et de déployer l'action publique de façon plus cohérente.

PRENDRE EN COMPTE LA DIVERSITÉ DES SITUATIONS ET DES DISPOSITIONS DES JEUNES

La jeunesse n'est pas homogène. Si cette affirmation relève de l'évidence, l'action et le débat publics ont parfois recours à des simplifications abusives. Il s'agit toutefois de ne pas s'arrêter à un mot et de prendre en considération la multiplicité des conditions de vie, des dispositions et des trajectoires des jeunes.

Les jeunes les plus créatifs

En Seine-Saint-Denis, de nombreux jeunes s'impliquent dans la vie publique, la vie culturelle, dans des trajectoires professionnelles où ils peuvent mettre leurs compétences à contribution, au sein ou hors du département. Ils critiquent parfois ouvertement les institutions, avec des attitudes contestataires (*voice*²), et deviennent parfois militants (*loyalty* – lutte contre les discriminations, solidarité, expression culturelle, économie sociale, etc.).

Dans de nombreuses villes, la culture urbaine des jeunes est valorisée à l'occasion d'événements festifs, lors desquels groupes de rap ou de hip-hop montent sur scène. Mais les professionnels constatent qu'une certaine méfiance et une certaine résistance des institutions devant l'expression des jeunes persistent : « *Parfois, on négocie sur le contenu des textes, pour qu'il n'y ait pas de propos violents ou injurieux.* » Les jeunes qui ont une réelle propension à monter sur scène souhaitent fortement organiser les fêtes de quartier. Mais il est rare que les villes leur en confient la responsabilité. Elles proposent, au mieux, de les mettre en place elles-mêmes. Qu'en est-il des autres espaces de créativité ? Au-delà des événements ponctuels, la culture des jeunes est-elle soutenue ?

² Nous empruntons cette distinction au sociologue et économiste Albert Hirschman (« *Exit, voice, loyalty* ») dans son ouvrage paru en 1970 aux États-Unis (*Défection et prise de parole*, trad. française de 1972, rééd. Fayard, coll. L'espace du politique, 1995).

En matière de musiques actuelles, des réseaux structurés s'inscrivent dans une démarche cherchant à « aller vers » les jeunes les plus éloignés de l'offre institutionnelle en vue de les accompagner vers la scène.

« La musique de masse, c'est le rap ; et le slam. Les jeunes ont insisté pour se construire sur ce volet : festival des cultures urbaines, festival hip-hop, danse ; il y a des studios d'enregistrement qui se créent, des lieux d'accueil, des récompenses... »

S'il existe, dans le département, de nombreux dispositifs d'information, des aides aux projets versées aux associations et de réelles articulations entre la créativité des jeunes et l'accès à des trajectoires professionnelles, le groupe de travail s'interroge fortement sur les effets de la réforme de la politique de la ville annoncée par la loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine de février 2014. La politique de la ville soutiendra-t-elle toujours autant les associations ? Le recours aux financements privés sera-t-il la règle ? Le groupe de travail insiste sur la difficulté récurrente des associations (notamment d'éducation populaire) à remplir des dossiers de demande de subvention et à évaluer leurs actions. Il explique que le temps consacré à réaliser cette tâche particulièrement chronophage pourrait être utilisé à conduire des actions. Multiplier les sources de financement reviendrait à accroître encore ce suivi administratif et financier.

Les professionnels de la jeunesse sont attentifs à respecter l'identité des jeunes, à les prendre en considération comme des partenaires, de manière à les accompagner vers l'autonomie. Ils les aident à faire leurs propres recherches de financement. Ils doivent être vigilants à ce que les jeunes ne soient pas instrumentalisés, tout en soutenant les actions qui répondront à leur besoin de visibilité et de reconnaissance.

Les jeunes diplômés, les jeunes invisibles, les jeunes filles

Il existe, dans le département, de nombreux jeunes diplômés qui créent des associations, restent dans leur quartier volontairement, s'investissent dans l'humanaire, deviennent parfois eux-mêmes employeurs. À travers l'exercice de leurs compétences, ils visent à améliorer le quotidien des habitants et à pallier les carences des pouvoirs publics. Ils cherchent à faire du *benchmarking* (analyse de la concurrence et recherche de bonnes pratiques) et à utiliser les bonnes pratiques pour les développer dans leur département. La bienveillance que des adultes ont pu leur apporter à une période de leur existence leur a permis d'ouvrir des horizons et les a amenés vers un ailleurs. Ils reviennent ensuite s'investir dans la vie locale, proposer leur contre-don, notamment pour lutter contre les préjugés, surtout depuis l'embrasement des quartiers populaires en 2005. Ces jeunes disposant d'un bon carnet d'adresses pourraient renforcer le capital social des adolescents les plus en difficulté en les aidant à trouver un stage ou à s'orienter professionnellement.

Certains jeunes, beaucoup plus discrets, se mettent à distance des autres jeunes du quartier, de leur lieu de résidence, de certains espaces, des jeunes filles préférant par exemple fréquenter les centres-villes plutôt que de se réunir en bas de chez elles, pour éviter de se sentir constamment surveillées. Ces jeunes seraient réticents à pousser les portes d'un centre social, le terme social laissant entendre que les publics ciblés par les activités sont nécessairement en

difficulté ou dans le besoin. Ils rechercheraient plutôt des activités et des lieux non stigmatisants.

Dans quelle mesure les professionnels de la jeunesse proposent-ils des actions adaptées à la diversité de la jeunesse ? Les membres du groupe de travail disent intervenir auprès d'un public essentiellement masculin. Sur certains sites, on parvient néanmoins à mobiliser davantage de filles que de garçons. En fonction des cas, il importe de mettre en place des stratégies particulières. Les activités spécifiques et participatives semblent attirer davantage le public féminin, par exemple. Les structures doivent penser et tester leurs projets, développer des stratégies de communication variées en fonction des publics, travailler sur l'image des équipements, proposer des moments où l'entre-soi (strictement féminin ou masculin) est permis pour accéder par la suite à la mixité.

Ces stratégies nécessitent de bien connaître le monde de l'adolescence et les enjeux des relations entre garçons et filles. On assiste parfois à un renversement de la typologie des publics touchés grâce à une diversité d'activités qui permettent à chacun de trouver sa place dans le lieu.

« En matière d'offre publique, il importe de travailler sur ce qui intéresse les jeunes, sur leurs centres d'intérêt et non pas sur des projections d'adultes. »

Les jeunes les plus vulnérables

Le terme de « vulnérables » indique que certains jeunes, bien qu'ayant structurellement les atouts pour se construire et s'émanciper, traversent des situations difficiles dans leur environnement de vie, de façon plus ou moins temporaire. Certains d'entre eux intègrent facilement les dispositifs institutionnels et accèdent au droit commun : recours à l'aide sociale, aux soins, aux dispositifs d'accompagnement (missions locales), à l'information jeunesse...

Inversement, d'autres jeunes sont qualifiés d'« invisibles » car ils se montrent beaucoup plus distants des institutions, manifestent parfois leur désaccord ou leur mal-être, se mettent le plus souvent à l'écart, s'absentent, se résignent, apaisent parfois leur colère et leur frustration par la consommation de produits psycho-actifs, principalement le cannabis. D'autres encore semblent s'installer dans des carrières déviantes ou dans l'économie parallèle. Comment expliquer, pour une partie des jeunes, cette défiance ou cette prise de distance vis-à-vis des institutions ? Y a-t-il des attentes non comprises ou non prises en compte ?

« On identifie des groupes de jeunes adultes, âgés de 15-17 ans jusqu'à 30-35 ans, constitués d'une vingtaine de personnes, qui squattent devant le centre social, n'y entrent pas et réclament des choses, prétextant qu'il n'y a rien pour eux... »

« Il y a davantage de décrocheurs parmi les plus de 16 ans... des jeunes dans la rue qui ne travaillent pas, qui interrogent la société. »

« Certains ont fréquenté individuellement des institutions, mais manifestaient une logique de chantage : si vous me donnez ça, je fais ça... »

Ces groupes de jeunes sont souvent très demandeurs, mais il est difficile de répondre à leurs demandes, inscrites dans l'immédiateté, dans des positions d'échec, des rapports de force, ou dans des stratégies de contournement. Certains professionnels évoquent des jeunes qui profitent des clauses d'insertion pour des chantiers, mais ne vont pas au bout de leur engagement, tout en réclamant leur dû dans un rapport de force avec l'employeur. D'autres iraient directement négocier avec les élus. L'histoire personnelle de ces jeunes est sou-

vent parsemée de manques, de ruptures, de difficultés, d'insécurité, d'échecs répétés. Leurs actes expriment très souvent la défiance et le manque de confiance envers l'institution.

« Ils ont peur de se faire bernier... même pour un simple tournoi de foot, il y a un vrai problème de confiance. »

« Soit les pouvoirs publics ont mal travaillé, soit ils ne sont pas allés jusqu'au bout. »

« Nos modes de faire sont-ils à remettre en cause ? Est-ce que l'on s'y prend mal pour les toucher ? Ont-ils perdu confiance ? On a une vraie perte de lien avec ces jeunes que l'on dit "invisibles", qui sont à côté des institutions. »

« Comment coopérer avec ces jeunes ? Est-ce que l'on perd en crédibilité ? Est-ce lié à un rapport difficile avec l'institution d'une manière générale ? »

Ces jeunes ont une lecture particulière de la désagrégation des institutions, en premier lieu de l'école : sentiment d'injustice lorsque les enseignants ne sont pas remplacés ; absence d'accompagnement à l'occasion de difficultés ; absence de lieu de parole ; malentendu avec les parents ; injustice de la police qui contrôle certains d'entre eux plusieurs fois par jour dans leur quartier de résidence. Malgré la multiplication des dispositifs, il leur est impossible de penser que les institutions pourraient être bienveillantes. « *La mairie est alors identifiée comme responsable de tous les maux et devient un punching ball* », tout comme les institutions scolaires ou socioculturelles, qui subissent parfois des incendies. La rage et la destructivité apparaissent comme une réponse au manque de reconnaissance et de perspectives.

Il y a ainsi un enjeu majeur de reconnaissance, partagé par l'ensemble des jeunes, alors qu'ils peinent à trouver une place dans le monde du travail, à accéder au logement autonome, et sont fort nombreux dans le département à subir des discriminations. Cela renvoie au concept de reconnaissance défini comme un besoin fondamental pour l'être humain.

Les associations de quartier et les associations sportives sont pourtant présentes dans la proximité, et disposent d'un bon « capital confiance ». Mais certains jeunes restent dans une démarche de consommation, choisissent la prestation qu'ils vont utiliser.

« On veut leur faire faire des choses alors que cela ne correspond pas du tout à leur besoin ou attente. Je ne suis pas étonné. »

Des jeunes vont négocier directement avec les élus. Parfois, en effet, les représentants politiques achètent la paix sociale ; alors que l'enjeu est de faire et refaire sans cesse un travail éducatif, qui passe nécessairement par le conflit, et implique du temps. On renvoie généralement la question de ces jeunes turbulents à la prévention spécialisée, pour des problèmes qui dépasseraient le champ de l'animation socioculturelle et des centres sociaux. Pour autant, en Île-de-France, la prévention spécialisée semble être en difficulté, avec de nombreuses suppressions de postes d'éducateur. Ce qui entre en contradiction avec les besoins criants de professionnels de proximité : les éducateurs missionnés pour intervenir auprès des jeunes âgés de 11 à 16 ans touchent, dans la pratique, les jeunes jusqu'à 30 ans environ.

LES LOGIQUES D'INTERVENTION

« La question de l'éducatif n'est plus portée par le politique. La priorité est donnée à la tranquillité publique. »

Le groupe de travail note une tendance forte à remplacer les postes d'éducateurs spécialisés par des postes de médiateurs sociaux ayant une mission de tranquillité publique, qui interviennent dans les espaces publics, l'habitat social, les transports, ou aux abords des grandes entreprises. Cela témoignerait d'une diminution de l'exigence éducative : les politiques publiques viseraient davantage à obtenir la paix sociale qu'à entrer en conflit sur un mode éducatif.

Dans les années 1990, les animateurs ont fait l'effort de valoriser l'éducatif et de créer des liens de proximité avec ces jeunes, dépassant parfois leur cadre de compétences et leurs limites professionnelles. Ils intervenaient de temps à autre, à toute heure, pour tous types de problèmes. Mais aujourd'hui, la filière de l'animation semble s'être essouffée à mesure qu'elle s'est professionnalisée. Le militantisme ne serait plus le même. L'animation ne serait que rarement une vocation.

« On doit prendre en compte la violence institutionnelle envers les jeunes. Par exemple, quand on légitime le bruit et les dégradations par certains sportifs urbains tandis qu'on blâme des groupes qui fréquentent durablement l'espace public seulement pour être ensemble. »

Interroger l'injonction à la responsabilité

Nos politiques publiques posent globalement une exigence de responsabilité et d'engagement ; certaines collectivités mettent systématiquement l'accent sur la contrepartie lorsqu'il s'agit d'accorder un droit aux populations juvéniles.

« On est de plus en plus critiqué sur la mise en place de séjours ou des concerts : il faut toujours que ce soit un projet solidaire... que les jeunes participent au montage du projet, ou qu'ils bénéficient de l'action en contrepartie de leur engagement à rendre tel service d'intérêt général. »

Mais, face à cette injonction à la responsabilité, on occulte les difficultés rencontrées pour s'orienter professionnellement, trouver des stages, ou trouver sa place dans les associations. À l'injonction paradoxale de « prendre ses responsabilités » répondent parfois le rejet et le déni. En milieu scolaire, même si les compétences d'autonomie semblent de plus en plus valorisées, et notamment à travers la formalisation du socle de compétences, on note que la tendance est plutôt de contenir les élèves dans une situation de réception du programme scolaire, où les démarches de participation, de débat, de renforcement du pouvoir d'agir sont somme toute marginales. Il semble que, dans ce registre, le fonctionnement institutionnel tende à infantiliser les adolescents.

« Il y a une contradiction entre ce qu'on leur demande à l'école — être assis, à l'écoute de la parole de l'enseignant — et ce qu'on leur demande par ailleurs — être matures, autonomes, développer leur libre arbitre... »

« Il faudrait faire en sorte que le système éducatif soit plus participatif ; développer le travail de groupe, la coopération, l'auto-évaluation ; développer les temps de débat, la délibération ; développer des démarches pédagogiques d'appropriation, qui permettent aux jeunes de dire "je", et d'entendre le point de vue de l'autre. »

Dans le champ du loisir, on observe une désaffection des centres de loisirs à l'entrée dans l'adolescence. Cela correspondrait à la manifestation d'un rejet des programmes élaborés par les adultes, à savoir les animateurs. La technicité et la formation des animateurs socioculturels seraient alors en cause. Il s'agirait dès lors de travailler à des démarches d'appropriation permettant de mobiliser les jeunes en tant qu'acteurs de leur trajectoire.

Mais, au-delà de leurs postures, les professionnels interrogent les modalités de financement des structures d'accueil des jeunes : le mode de calcul et de financement des activités par la Caf implique le développement d'une offre d'accueil (l'accueil de loisirs 11-17 ans) calquée sur les modes de garde pour les enfants (accueil de loisirs sans hébergement 3-12 ans), plutôt que sur des démarches d'accompagnement de projets. Il faudrait calculer autrement les fréquentations, et prendre en compte le temps d'accompagnement par les animateurs et pas seulement les heures de présence des adolescents. Il faudrait proposer des passerelles entre les groupes d'âge d'une part, et des activités dédiées à la participation sociale, à la pensée critique, au débat et au dialogue citoyen, à l'expression publique et à la reconnaissance des jeunes, au renforcement du pouvoir d'agir, à l'émancipation... d'autre part.

« On infantilise, avec des activités clés en main. Les propositions sont décalées par rapport aux objectifs éducatifs. »

Promouvoir la participation des jeunes à la vie publique

L'éducation à l'engagement et à la participation citoyenne ainsi que le renforcement du pouvoir d'agir seraient des axes à renforcer dans les approches éducatives et les politiques de jeunesse. Ces axes permettraient à des jeunes de développer leurs propres compétences, tout en intervenant sur leur environnement de vie. En matière de créations d'associations, un vrai travail d'accompagnement est nécessaire pour aider à rédiger les statuts, le projet associatif, son suivi... Se pose fréquemment la demande du local et de la subvention. Les exigences envers les retraités et les jeunes adultes ne peuvent être identiques. L'accompagnement doit relever des acteurs jeunesse, dans chaque ville, mais relève aussi des fédérations d'éducation populaire. Un enjeu serait d'assurer, dans les différents territoires du département, des conditions favorables à l'engagement des jeunes citoyens, de soutenir l'émergence de leurs projets dans des espaces participatifs, facilitant la coopération, l'expérimentation et l'autoformation.

Il existe pourtant plusieurs initiatives de mobilisation de jeunes majeurs, parfois dans la continuité d'une junior association : notamment des projets de solidarité, de collecte de fonds, de maraudes en période hivernale pour les personnes en situation de détresse. Des jeunes s'engagent dans l'aide aux personnes démunies, avec ou sans déclaration en association. Il s'agit parfois de jeunes qui ne se connaissent pas du tout, mais qui ont les mêmes volontés ; des jeunes bien installés professionnellement, qui viennent du quartier, qui veulent partager leur réussite, donner une autre image des quartiers populaires, sans solliciter le soutien des institutions publiques.

D'autres collectifs proposent du soutien scolaire, de l'accompagnement à la scolarité : des jeunes en majorité étudiants, ou qui commencent à travailler, qui ont déjà une place quelque part. Mais globalement, dans le département, la mobilisation d'adolescents dans les juniors associations demeure très faible.

En ce qui concerne l'accès à des responsabilités d'animateur à travers le Bafa, plusieurs enjeux sont identifiés : on observe de plus en plus de refus d'aller faire les stages pratiques en internat, notamment pour les jeunes filles ; on note surtout que la formation est devenue trop onéreuse, du fait du nombre de jours (14 jours) et du peu de soutien de la Caf (90 euros) et du conseil général (20 % du coût total). On déplore également la complexité des démarches administratives, l'inscription en ligne restant un obstacle pour certains jeunes.

Il existe une offre de chantiers solidaires très intéressants sur les plans éducatif et social, notamment la réhabilitation de logements pour jeunes opérée par les jeunes eux-mêmes, qui les valorise et développe l'estime de soi, le sentiment de fierté à l'égard du travail accompli. Certaines collectivités ont généralisé ce principe et offrent des chantiers à tous les jeunes de 17 ans (Tremblay-en-France par exemple). D'autres proposent une contrepartie aux jeunes participant à ces chantiers, des places de concert, par exemple. En termes de perspectives, on note qu'il n'y a vraisemblablement pas assez de tels chantiers dans le département, alors qu'ils seraient très demandés. Il faudrait d'autre part simplifier les aspects juridiques et assouplir certaines réglementations : simplifier les démarches permettant à un jeune de participer à un chantier sans être rémunéré mais en bénéficiant d'avantages « en nature » ; diversifier les formules, entre chantiers avec contrepartie, chantiers éducatifs, chantiers d'insertion, etc. Les chantiers internationaux et l'accueil de jeunes étrangers (autour de chantiers archéologiques notamment) pourraient être développés.

Les expériences de conseils municipaux des jeunes permettent d'ouvrir l'esprit en répondant aux attentes des jeunes adultes, tout en leur proposant d'autres possibilités d'action. On observe que trois types de jeunes se mobilisent, avec des postures différentes :

- les jeunes légalistes, militants du dispositif et affiliés à la mairie ;
- les jeunes « *qui souhaitent bénéficier du dispositif pour réaliser leurs désirs, attentes et aspirations* » ;
- les jeunes contestataires, qui sont dans « *la rébellion totale* ».

L'exemple d'un conseil municipal des jeunes (Cmj) souhaitant s'ouvrir aux jeunes ne fréquentant habituellement pas les structures (type service jeunesse, maison de quartier) a été exposé. Pour toucher ces jeunes, l'animateur prend le temps de se mettre en lien avec les associations de prévention spécialisée et d'autres structures de proximité susceptibles d'intervenir auprès de ces jeunes. L'objectif est de s'appuyer sur des professionnels qui ont déjà établi un lien de confiance avec ces jeunes, pour les amener petit à petit à s'intéresser au Cmj.

« On arrive à mobiliser grâce à des projets fédérateurs : on a fait tout un cycle de rencontres dans les quartiers sur le thème du vivre-ensemble, parfois avec le maire et le commissaire ; certains jeunes habitants se sont intéressés au conseil municipal des jeunes en voyant que ce sont des jeunes qui organisent ces rencontres (en gros, des réunions publiques préparées par des jeunes sur les sports et loisirs, l'emploi et l'insertion, le vivre-ensemble... des thématiques qui concernent les quartiers). »

« On a aussi des jeunes déscolarisés, qui ne viennent à la mairie que pour le Cmj ; une bonne vingtaine de jeunes, un noyau dur ; des jeunes en difficulté pour certains, qui n'ont rien d'autre par ailleurs, et qui ont vraiment envie de suivre et d'assister. Quelques jeunes essaient d'utiliser le Cmj comme un moyen de reprendre contact avec les institutions, pour ensuite faire un dossier logement et une recherche d'emploi. Ils parlent comme des élus, n'ont rien de commun avec les jeunes, présentent bien, ont un discours rôdé. Ils se font un réseau et ils ont raison ; c'est intéressant, mais il n'y a pas que ça. »

En matière de service civique, les objectifs chiffrés du département ont été atteints ; les associations ont de plus en plus recours à ce type de dispositif, qui reste une forme d'emploi précaire.

In fine, plusieurs thèmes seraient à travailler collectivement pour favoriser l'engagement, la participation, la responsabilité des jeunes, en dehors du travail salarié.

Il s'agit de :

- les encourager à monter des associations, même si on observe ensuite une difficulté à trouver l'équilibre entre reconnaissance (les jeunes veulent être valorisés) et instrumentalisation (refus d'être récupérés par le pouvoir local...).
- valoriser les compétences : aider les adolescents et les jeunes à connaître et à énoncer leurs qualités et compétences, sortir du registre de l'évaluation scolaire.

Améliorer l'information sur le système judiciaire et pénitentiaire

Le groupe de travail a interrogé l'évolution de notre système judiciaire vers l'abaissement de la majorité pénale pour certains délits. En effet, la loi du 5 mars 2007 relative à la prévention de la délinquance a notamment étendu la possibilité de ne pas considérer l'excuse de la minorité pour les auteurs de graves infractions. Dans le triptyque judiciaire victime – société – auteur, il semble que l'on protège de plus en plus la société et les victimes, et que l'on s'intéresse de moins en moins à l'éducation et à la réinsertion des mineurs délinquants.

Pourtant, des participants au groupe de travail ont déploré l'état de santé mentale des quelques personnes mineures incarcérées dans le département ; autant d'adolescents qui subissent une sanction judiciaire sans vraiment la comprendre, et qui donnent à voir un profond désarroi. On hyper-responsabilise des adolescents parfois très jeunes, ce que l'on peut interpréter comme une forme de violence institutionnelle. Il s'agit bien d'un paradoxe, celui de promouvoir la responsabilité pénale de jeunes mineurs, tandis que l'on refuse la participation ou l'engagement social à une majorité d'adolescents et de jeunes dans le monde professionnel ou dans le système scolaire.

« Des adolescents sont confrontés parfois très jeunes à un univers dont ils ressentent la violence (par exemple la prison) mais qu'ils ne comprennent pas toujours. J'ai vu des enfants de 13 ans incarcérés qui pleuraient, qui appelaient leur maman. »

Certains jeunes se montrent très informés sur les aspects juridiques et pénaux, et les risques encourus à l'occasion de délits. Mais d'autres n'ont qu'une faible compréhension de la loi, ne donnent pas sens à la justice et au système judiciaire, n'ont aucune idée de ce qu'est l'univers carcéral. Bien des jeunes auraient pourtant besoin d'être sensibilisés et éduqués à ces questions. À titre d'exemple, plusieurs projets associent des jeunes incarcérés et des jeunes du département, afin de préparer les uns à la sortie, et d'informer les autres sur cet autre monde (projets autour du travail, de la musique, d'un garage solidaire, de la production d'une bande dessinée...). Mais l'accès à l'information concernant ce domaine reste difficile, et les professionnels peinent à obtenir les autorisations pour exercer en milieu pénitentiaire. Certaines associations bien struc-

turées disposent d'une convention nationale. Mais, pour les associations plus modestes, au plan local, il est difficile d'obtenir des autorisations durables et de l'information pertinente sur les possibilités d'intervention.

« Une chargée de mission prévention a mis en place des formations sur le casier judiciaire avec l'association de prévention spécialisée Rues et Cités. »

« Au Point info jeunesse (Pij) de Bondy, ils essaient de travailler ce sujet au cours de deux journées : une journée collective communiquant des informations généralistes ; une journée de rencontres individuelles permettant de sensibiliser les jeunes sur le casier judiciaire, les fichiers de police, les pratiques des entreprises qui se renseignent officieusement. L'intervenant est alors accompagné d'un avocat en capacité de répondre à toutes les questions. »

« La Maison de la justice et du droit n'a pas les moyens... Une seule personne s'occupe de l'accueil et assure les rendez-vous. »

Les suivis par le Service pénitentiaire d'insertion et de probation (Spip) sont très nombreux dans le département. Mais on manque de lieux d'accueil pour les travaux d'intérêt général (Tig) et les mesures de médiation-réparation. Les structures d'information jeunesse accueillent pour quelques après-midis des jeunes soumis à de telles mesures. En termes de perspectives, il importe d'instituer des groupes de travail techniques autour du conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance (Clspd) et de ne pas se limiter au seul comité de pilotage, qui se réunit peu de fois dans l'année.

LA GOUVERNANCE DES POLITIQUES DE JEUNESSE

Clarifier le sens de l'action et la pertinence des objectifs

Les professionnels membres du groupe de travail estiment que le sens de l'action, la clarté et la pertinence des objectifs semblent parfois faire défaut à l'action publique en direction des jeunes dans le département. Les problématiques liées à l'adolescence sont absentes des projets éducatifs des villes, alors que les politiques publiques incitent à proposer davantage d'accompagnement aux jeunes âgés de 16 à 25 ans.

Comment mieux prendre en compte le *continuum* allant de la fin de l'enfance à l'accès à l'âge adulte ? Comment défendre l'expertise des professionnels de la jeunesse, y compris de ceux en poste depuis peu ? De quelle marge de manœuvre les professionnels de la jeunesse disposent-ils réellement ? Leur expertise et leur fonction d'aide à la décision sont-elles reconnues ?

« Il faut qu'on se questionne sur nos actions, le sens qu'on leur donne. On a perdu l'essentiel, car on répond tous à des cahiers des charges pour obtenir telles et telles subventions. On va chercher les crédits, mais quel sens donne-t-on à nos interventions, à nos équipes et à notre profession ? Je ne vois pas beaucoup de politiques de jeunesse particulièrement affirmées et défendues avec force. Dans certaines villes, je vois une ligne directrice, une logique. Mais ailleurs, je vois diminuer le nombre de professionnels alors que la nouvelle politique jeunesse énoncée se voulait plus ambitieuse que la précédente. Il faut dire aux décideurs politiques qu'ils sont dans l'erreur. En tant que techniciens, on ne doit pas s'effacer devant le politique. On a fonctionnarisé les associations (horaires de bureau, structure fermée pendant les vacances scolaires...). L'articulation entre les deux mondes (la jeunesse et les institutions) paraît compromise. Et on se plaint que c'est un désert ! »

Renforcer la cohérence et la complémentarité entre les espaces éducatifs

Les adolescents et les jeunes évoluent, en tant que personnes, dans des espaces divers et variés, qui sont en outre structurés différemment : les espaces publics, les espaces scolaires, les espaces socioculturels, les espaces privés, les espaces commerciaux, les espaces numériques, les espaces médiatiques. Il importe d'avoir une approche éducative cohérente et transversale à ces différents espaces, afin de permettre aux jeunes générations de se construire en prenant conscience des différentes influences dont elles font l'objet. Cela suppose la consolidation des passerelles et des complémentarités entre les différents intervenants, de l'éducation non formelle (acteurs socioculturels, acteurs de prévention, acteurs de promotion de la santé, acteurs sportifs ou culturels...) et de l'éducation formelle (l'école, les institutions mandatées ou instruisant des dispositifs, telles les missions locales par exemple) ; cela pose enfin la question du pilotage des politiques de jeunesse, au niveau local et au niveau départemental.

« Concernant la prise en charge des élèves renvoyés, c'est comme s'ils vivaient dans deux mondes différents, à l'école et en dehors. Mais on ne peut pas agir sur l'un et l'autre à la fois. »

Affirmer la complémentarité entre les différents intervenants

Il paraît nécessaire d'améliorer la communication entre les institutions et les associations qui interviennent auprès des jeunes, de mettre en commun les connaissances de chacun, d'interagir, d'échanger sur la répartition des responsabilités. Cette coordination d'acteurs doit se faire à l'échelle du département, entre les différents intervenants, et avec les décideurs institutionnels. Il s'agirait également de reconnaître et de valoriser la parole des professionnels de la jeunesse dans le département en leur permettant par exemple d'échanger et de faire part de leurs points de vue directement aux élus locaux. Les échanges du groupe ont abordé les coopérations entre les professionnels de l'Éducation nationale (les liens à développer avec les professionnels de santé et les travailleurs sociaux intervenant dans les établissements scolaires) et les acteurs de l'éducation non formelle (services jeunesse, maisons de quartier, centres sociaux, associations).

Les relations avec l'Éducation nationale

« Les relations entre collègues et acteurs éducatifs sont très difficiles et reposent davantage sur les personnes que sur les institutions. Elles dépendent du bon vouloir de l'administration, de la motivation des responsables. »

« La composition des jurys de stage de 3^e montre quand même une volonté du corps enseignant de s'ouvrir aux autres acteurs. »

« Il peut exister un clivage entre le corps enseignant et les autres professionnels de la jeunesse sur des notions telles qu'éduquer et enseigner. On est sur des œufs quand on est en milieu scolaire. »

Les relations avec le service social départemental

« Les relations avec le service social du département ne sont pas très construites. Malgré les incantations, les assistantes sociales ne viennent pas facilement sur du collectif ; elles sont davantage mobilisées sur un travail de réparation et centrées sur la culture du secret professionnel ; elles refusent de partager des éléments de situation, sauf avec d'autres assistantes sociales ou éducateurs. Il y a toutefois des territoires dans lesquels les choses ont avancé, mais cela tient aux relations interpersonnelles. »

La mission d'inspection de l'Ase et de la Pmi de la Seine-Saint-Denis conduite en 2003 par l'Igas souligne plusieurs caractéristiques marquantes du dispositif de prévention et de protection de l'enfance dans le département, dont certaines demeurent d'actualité : une **forte priorité et d'importants moyens consacrés aux missions d'Ase et de Pmi** ; des **difficultés de coordination** et un cloisonnement entre services, y compris au niveau local, qui peuvent conduire à dissocier, voire à opposer, prévention et protection – il en résulte une hétérogénéité des pratiques (y compris de coordination), voire des orientations de travail ; une **faible lisibilité des différentes instances de concertation et de coopération** ; une **répartition territoriale des ressources et de l'activité qui ne correspond pas toujours aux difficultés repérées** (en conséquence, la nécessité de développer le rôle effectif de régulation à l'échelle départementale et d'élaborer, de diffuser et d'utiliser des outils et référentiels communs).

2

Les enjeux prioritaires en matière de politiques de jeunesse

Au terme de nos échanges, nous avons pu identifier et hiérarchiser cinq leviers à activer ou difficultés à traiter dans le département en matière de politiques de jeunesse et de postures professionnelles.

ENJEU 1 : LE DÉVELOPPEMENT DES COMPÉTENCES PSYCHOSOCIALES

La prégnance des souffrances psychiques parmi les adolescents et les jeunes est un enjeu qui doit être traité en priorité. Elle se manifeste en milieu scolaire, avec des adolescents en souffrance, en phobie scolaire, ou en stress face aux examens. Les souffrances s'expriment également dans les lieux d'écoute, les résidences habitat pour les jeunes (troubles du sommeil, addictions...). Globalement, ces jeunes ont du mal à parler positivement d'eux-mêmes, à identifier leurs qualités ou à verbaliser leurs émotions. Ils sont nombreux à ressentir un sentiment de honte qui s'installe durablement, un manque de fierté, une faible estime d'eux-mêmes.

Bien que les compétences psychosociales aient été définies en 1993 par l'Oms³, il semble que cette approche soit toujours considérée comme nouvelle et peu ancrée dans les cultures professionnelles. Pour autant, des programmes d'intervention (dont certains évalués de longue date au Québec) génèrent des progrès fulgurants, notamment pour les enfants et les adolescents les plus éloignés du bien-être psychosocial. Encore faudrait-il rencontrer ceux qui en ont le plus besoin, car « *ceux qui ne vont pas bien ne viennent pas* ».

³ « Les compétences psychosociales ont un rôle important à jouer dans la promotion de la santé dans son sens le plus large, en termes de bien-être physique, mental et social. Plus particulièrement quand les problèmes de santé sont liés à un comportement, et quand le comportement est lié à une incapacité à répondre efficacement au stress et aux pressions de la vie, l'amélioration de la compétence psychosociale pourrait être un élément important dans la promotion de la santé et du bien-être, puisque les comportements sont de plus en plus impliqués dans l'origine des problèmes de santé. »

Dans le département, de nombreuses expériences tentent de promouvoir l'estime de soi et les compétences psychosociales des jeunes. La Mission métropolitaine de prévention des conduites à risque de Paris – Seine-Saint-Denis dispose de nombreux outils pour renforcer l'estime de soi des publics (enfants, adolescents et jeunes, adultes). Les professionnels sollicitent la mission avec des demandes spécifiques (le tabac, les drogues, la vie affective et sexuelle) ou plus générales, autour du renforcement des compétences psychosociales, de l'expression des émotions. Ils viennent aussi y chercher des outils de communication ou des outils coopératifs. La mission se propose d'accompagner les professionnels et d'expérimenter avec eux les outils d'intervention en mobilisant davantage les professionnels ayant à travailler en face à face avec le public, notamment les animateurs. Car cela nécessiterait une forte mobilisation collective. Il existe également des actions sur la gestion du stress aux examens (découverte du sport, écoute psychologique, découverte des professionnels de santé), mais des problèmes de portage institutionnel persistent dans certains établissements scolaires.

De façon récurrente, les membres du groupe de travail ont insisté sur la nécessité de faire évoluer les pratiques éducatives en prenant davantage en compte les savoir-être et la dimension émotionnelle dans les processus éducatifs. Il s'agirait de :

- promouvoir l'estime de soi, notamment pour les adolescents les plus en difficulté ;
- développer le vocabulaire des émotions, l'expression de soi, l'empathie au sein des groupes ;
- développer les stratégies de promotion de la santé, la prise en compte du stress, des problèmes de sommeil ;
- développer les compétences coopératives, la communication, la participation à des projets collectifs, le pouvoir d'agir ;
- développer le sens critique, valoriser le débat démocratique, la résolution collective de problèmes ;
- développer la connaissance du territoire, des structures jeunesse, des structures d'information, d'orientation, d'accès à l'emploi ;
- développer le capital social des jeunes, l'accès aux espaces culturels, aux services publics, les parrainages, les réseaux relationnels.

La situation est différente d'un territoire à l'autre, en fonction des établissements et des professionnels en présence. Clivage ou effet de concurrence entre les établissements scolaires et les structures ou associations socioculturelles sont parfois ressentis. Pour autant, les membres du groupe de travail insistent sur la tranche d'âge des 11-12 ans, comme étant un âge charnière où il importe d'intervenir. Il s'agit, selon eux, d'une période particulièrement à risques en matières de décrochage scolaire et d'orientation vers des « carrières déviantes ». D'une façon générale, il convient de renforcer les opportunités d'engagement et de participation à la vie publique pour les adolescents, à partir des années de collège.

« On a mené une expérience dans une prison où les mineurs n'avaient aucun vocabulaire pour exprimer leurs émotions. Ils ne pouvaient pas nommer leurs qualités. Il a fallu travailler sur la communication – la coopération. Il existe des programmes scolaires, venant du Québec, permettant de travailler avec régularité, chaque semaine, et de se réapproprier les notions liées à l'estime de soi dans les matières fondamentales. Une telle approche permet aux associations d'être intégrées au fonctionnement des établissements. On s'oriente vers davantage de prévention, et pas seulement sur la réparation des problèmes. »

- Pour résumer, les facteurs qui nuisent à l'estime de soi sont :
- Toutes les discriminations : territoriales, sociales, scolaires, culturelles, qui se renforcent mutuellement ;
 - L'intériorisation des discriminations, l'autocensure ;
 - Un climat scolaire dégradé, des mauvaises relations à l'école ;
 - L'orientation scolaire ;
 - De mauvaises relations familiales ;
 - Le contexte socio-économique dégradé ;
 - L'image renvoyée par les médias ;
 - La recherche identitaire, l'absence de sentiment d'efficacité ;
 - L'isolement social.

- Les leviers qui permettraient de soutenir l'estime de soi des jeunes sont :
- L'information, l'accès aux droits, l'accès aux services publics ;
 - L'accès au sport, à la culture, l'ouverture culturelle, la mobilité ;
 - L'appropriation du territoire régional, la visite de lieux remarquables ;
 - La bienveillance, l'accueil, l'écoute ;
 - L'accompagnement par des personnes disponibles et congruentes, des référents, des mentors ;
 - Les activités collectives, les coopérations interpersonnelles ;
 - L'engagement, la solidarité ;
 - L'*empowerment*, le renforcement du pouvoir d'agir, l'amélioration de son milieu de vie ;
 - Les rencontres, le développement de son réseau social, les parrainages ;
 - La diversité des modèles identificatoires, la rencontre avec des exemples de réussite ;
 - La valorisation, la reconnaissance, la possibilité de montrer ce que l'on sait faire ;
 - L'expression et la reconnaissance dans la vie publique...

ENJEU 2 : L'ORIENTATION SCOLAIRE ET PROFESSIONNELLE

Le second enjeu prioritaire relève de l'orientation scolaire et de l'accès au monde du travail. Visiblement, les mécanismes de l'orientation scolaire constituent un problème majeur dans le département, qui vient accentuer les difficultés scolaires et le vécu discriminatoire éprouvés par une partie de la population jeune, et qui est bien entendu déterminant pour les trajectoires d'accès à l'âge adulte et bien au-delà. Les jeunes dits « issus de la diversité » ont de plus faibles réseaux et subissent des discriminations dès la classe de 3^e. Même si un énorme travail est produit sur ce champ, on obtient peu de résultats. Les services administratifs eux-mêmes ne recrutent pas suffisamment à l'image de la population du département.

« Si on est de Sevrans et qu'on est black, c'est même pas la peine ; la discrimination, c'est un mur. »

L'accès aux stages, dès la 3^e, constitue une épreuve et un enjeu à traiter à l'avenir, puisqu'il s'agit du premier contact avec le monde du travail. Cette question concerne également les élèves de Bts et toutes les formations en alternance. La difficulté à trouver un lieu de stage est massive pour les élèves souhaitant se diriger vers un baccalauréat professionnel.

Il importe de développer des méthodes partenariales, de créer des bases de données (à l'exemple du site du conseil général, « Mon stage de 3^e »), de constituer des fichiers dans les établissements concernant les professions des parents et le réseau des anciens parents, de développer les réseaux de parrainage, de faire les liens entre services jeunesse et services emploi-économie, de développer des « bourses de stages » et d'apporter un soutien méthodologique à certains jeunes dans leur recherche de stages ou d'orientation. L'accès au stage est d'autant plus difficile que le réseau familial n'est pas porteur. Sachant que les enseignants ne sont pas formés à faire découvrir des métiers, les coopérations entre collègues et le Réseau information jeunesse sont particulièrement intéressantes. Les jurys de stage, lorsqu'on peut les organiser, constituent une démarche très intéressante, qui permet aux adolescents d'entrer en relation avec des tiers, acteurs éducatifs (Pij, programme de réussite éducative), monde de l'entreprise, ou encore parents. Les animateurs du territoire pourraient aider à améliorer ce processus éducatif.

« Au Pij, on a un partenariat avec deux collègues pour la recherche de stages. La professeure principale a sélectionné des jeunes qui étaient en difficulté pour trouver un lieu de stage et les accompagne au Pij pour qu'on les aide à faire leur lettre de motivation et leurs recherches. »

Par ailleurs, la participation à des chantiers solidaires permet de soutenir le sentiment d'utilité et la reconnaissance sociale des adolescents et des jeunes, ainsi que leur capital relationnel. Mais les opportunités viennent parfois à manquer dans le département, en termes de chantiers éducatifs, de chantiers avec contrepartie, de projets d'autofinancement.

ENJEU 3 : LE SOUTIEN À LA MOBILITÉ ET LA VALORISATION DES PARCOURS DE RÉUSSITE

Il importe de rompre avec une forme de « culture de l'échec » qui caractérise les trajectoires d'une partie des jeunes du département, et de montrer aux jeunes, dans leur diversité, et notamment les jeunes les moins formés, que la mobilité est possible. Les dispositifs d'aide à la mobilité sont complexes et nombreux (Europe, région, aides locales). Il importe que les professionnels du département disposent d'une information centralisée sur cette question. En effet, nombre des jeunes (souvent les moins formés) n'explorent pas le territoire (régional, national ou international), soit qu'ils n'en ont pas les moyens, soit parce qu'ils ne l'envisagent même pas (sorte d'autocensure). Aussi est-il nécessaire d'identifier de façon fine les obstacles à la mobilité des jeunes pour proposer des actions permettant de les lever.

Il importe également de valoriser les parcours de réussite, de s'appuyer sur des témoignages, et d'ouvrir les horizons pour conforter les envies, les potentialités et les choix d'adolescents qui ont quelques années pour commencer à élaborer leur projet personnel et faire les premiers choix qui les engagent pour l'avenir. Comme nous l'avons vu à travers les statistiques, il est indéniable qu'une partie importante de la jeunesse séquanodionysienne construit et développe des compétences lui permettant de s'épanouir et de se rendre utile à la collectivité. Inversement, nous avons trop tendance à renvoyer aux jeunes une image négative de leur génération et une appréciation pessimiste de l'avenir,

quand les enquêtes⁴ révèlent qu'ils attendent des adultes de la bienveillance et de l'optimisme. Les sciences de l'éducation nous montrent du reste que les enfants et adolescents sont sensibles et se conforment à l'image que leur renvoient les adultes (« effet d'attente⁵ »). Il serait opportun de promouvoir une appréciation positive des jeunes, d'ouvrir des perspectives d'avenir optimistes et encourageantes.

À ce titre, le groupe de professionnels souhaite mettre en exergue toutes les démarches qui permettent de valoriser, notamment au sein des établissements scolaires, les trajectoires de réussite de jeunes adultes du département. Ces trajectoires de réussite (qu'elles concernent le cursus universitaire, les métiers manuels ou plus intellectuels, les carrières sportives ou artistiques, les expériences de mobilité internationale, les projets associatifs, solidaires, participatifs...) existent mais ne sont pas nécessairement repérées. Pour les participants, il s'agirait de rester en contact avec ces jeunes qui ont réussi afin d'organiser des temps d'échange avec des jeunes ayant perdu espoir.

ENJEU 4 : LA REMÉDIATION AUX DIFFICULTÉS ET CARENCES DES PRISES EN CHARGE SPÉCIALISÉES

Le quatrième enjeu concerne les adolescents et les jeunes vulnérables ou en grande difficulté. Selon les participants au groupe de travail, on constate dans le département une réelle difficulté dans la mise en œuvre des prises en charge spécialisées :

- les lieux d'accueil et d'écoute, de type point accueil écoute jeunes, sont financièrement fragilisés du fait des baisses des crédits d'État (– 50 % prévus) ;
- les centres médico-psychologiques sont saturés et nécessitent un minimum de six mois d'attente ;
- les équipes de prévention spécialisée sont trop peu nombreuses et connaissent des difficultés à recruter des professionnels chevronnés et formés. Dès lors, ils risquent de délaisser les publics les plus en difficulté au profit de jeunes plus facilement mobilisables dans des projets individuels ou collectifs ;
- les services de l'Aide sociale à l'enfance sont confrontés à la difficulté de trouver des places d'accueil pour les jeunes les plus déstructurés, qui sont alors accueillis en hôtel et accompagnés par des professionnels qui ne sont pas toujours formés au travail social ;
- les jeunes du département, enfin, pour nombre d'entre eux, sont confrontés au système judiciaire, et parfois à l'administration pénitentiaire. Il importe, d'une part, de favoriser l'information, l'accès aux droits, et l'accompagnement social des jeunes sous main de justice, mais aussi de développer en amont, de façon préventive, l'information et la connaissance de la loi, des sanctions pénales, du système pénitentiaire.

⁴ Cf. « Les adolescents ont-ils encore besoin de modèles pour se construire ? », 8^e Forum Adolescences de la Fondation Pfizer pour la santé de l'enfant et de l'adolescent, Paris, 2012.

⁵ Ou effet Pygmalion (tel que mis en évidence en 1966 par les chercheurs en sciences de l'éducation américains Robert Rosenthal et Lenore Jacobson) selon lequel les catégorisations induisent des effets d'attente, les individus se conformant alors aux stéréotypes ou aux représentations dont ils sont l'objet.

ENJEU 5 : LA STRUCTURATION DES PARTENARIATS LOCAUX

Les relations entre les professionnels de la jeunesse et les établissements scolaires sont inégales d'un territoire à l'autre et tributaires de choix personnels davantage que de stratégies institutionnelles structurées ; de même, les articulations avec les secteurs de l'emploi et du développement économique, de l'action sociale, de la santé ou de la justice ne semblent pas suffisamment développées.

Ainsi, de façon récurrente, la question des coopérations interinstitutionnelles et interprofessionnelles apparaît comme un enjeu majeur pour le développement des politiques de jeunesse. Il existe des instances de pilotage départementales sectorielles – sur la santé, l'accompagnement scolaire, la prévention de la délinquance, etc. L'approche est rarement transversale et peut, de ce fait, manquer de cohérence. Les instances techniques de coordination et d'interconnaissance entre les professionnels sont trop peu développées sur le département.

3

Les stratégies à développer en Seine-Saint-Denis

Le groupe de travail a pu dégager un consensus sur trois stratégies à mettre en œuvre dans le département en matière de politiques de jeunesse. Elles sont présentées aux acteurs de la jeunesse du département comme des horizons communs fédérateurs, en vue de développer une meilleure prise en compte des adolescents et des jeunes du département.

STRATÉGIE 1 : DÉVELOPPER DES INSTANCES LOCALES ET DÉPARTEMENTALES DE COORDINATION ENTRE PROFESSIONNELS DE LA JEUNESSE

Au niveau départemental, il est préconisé d'instituer des réseaux qui permettraient aux différents secteurs de l'action publique (direction de la cohésion sociale, conseil général, Fédération des centres sociaux et autres fédérations d'éducation populaire, Réseau information jeunesse, Mission métropolitaine de prévention des conduites à risques, etc.) de se rencontrer. Il s'agirait de développer des formations communes et des échanges de bonnes pratiques sur diverses questions (notamment autour de l'information jeunesse, de la participation et des conseils municipaux de jeunes, du soutien à l'estime de soi, de la santé, de la mobilité, de la justice...).

Ces réseaux de professionnels seraient consultés pour définir des objectifs cohérents afin de donner du sens à l'action publique en direction des jeunes, de valoriser les professionnels de la jeunesse et de renforcer les complémentarités entre les différents secteurs de l'action publique. La mise en relation des différents intervenants du département permettrait par ailleurs de mutualiser des compétences en matière d'ingénierie de projet pour faciliter le montage de dossiers administratifs et financiers spécifiques, notamment en termes de mobilité internationale ou de réponse concertée à des appels à projets.

Il s'agirait également de développer ces instances de concertation et d'interconnaissance à une échelle micro-locale (quartier ou ville), pour permettre aux professionnels de la jeunesse de se former collectivement, de mieux connaître les missions et les frontières professionnelles de leurs partenaires, de valoriser les différentes professions et d'en renforcer les complémentarités. Il s'agirait, là encore, de perfectionner les postures professionnelles sur des questions complexes et de promouvoir les bonnes pratiques (notamment en matière de soutien à l'estime de soi et de promotion du bien-être, de lutte contre les discriminations, de participation à des chantiers et à des stages), afin de faire sortir certaines politiques municipales de la jeunesse du carcan des actions sportives, culturelles ou de loisirs.

STRATÉGIE 2 : DÉVELOPPER UNE MÉTHODOLOGIE OPÉRATIONNELLE POUR RENFORCER LES LIENS ENTRE LES PROFESSIONNELS DE LA JEUNESSE ET LES ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES

Les membres du groupe de travail préconisent aux professionnels de la jeunesse de saisir toutes les opportunités de construire des liens d'interconnaissance et de coopération avec les personnels des établissements scolaires. Il s'agit par exemple de participer aux réunions de pré-rentrée, pour se présenter, de participer ou d'organiser des temps d'accueil en mairie pour les nouveaux personnels, notamment les conseillers d'éducation et les principaux d'établissement, de rencontrer systématiquement les nouveaux personnels en allant à leur rencontre, d'organiser des temps d'accueil de rentrée des nouveaux élèves, de faciliter aux élèves les visites du territoire et des services jeunesse, d'assurer des permanences dans les Points information jeunesse (Pij) et de soutenir les élèves et les établissements dans les recherches de stage.

La réforme portant sur l'aménagement des rythmes éducatifs peut être une opportunité sérieuse pour renforcer les complémentarités entre éducation non formelle (l'animation, l'éducation populaire) et éducation formelle (l'école).

La stratégie à tenir pour les professionnels de la jeunesse est de promouvoir par tous les moyens les démarches d'éducation non formelle, d'éducation populaire, à travers notamment :

- le débat citoyen et l'engagement au sein des établissements et sur le territoire,
- les thématiques telles que la santé,
- l'amélioration du climat scolaire, en favorisant par exemple la lutte contre les violences scolaires,
- l'expérimentation d'espaces de respiration pour les jeunes en difficulté dans le système scolaire, en cours ou à risque de décrochage, y compris dès les années de collège.

STRATÉGIE 3 : DÉVELOPPER LE POUVOIR D'AGIR ET LES COMPÉTENCES PSYCHOSOCIALES DES JEUNES DU DÉPARTEMENT

La troisième stratégie vise à proposer de façon concertée des espaces de formation et d'expérimentation à destination des adolescents et des jeunes du département, sur les compétences telles que :

- la connaissance de soi,
- la confiance en soi et le sentiment d'efficacité,
- l'engagement et la participation.

Il s'agit de développer des démarches qui mobilisent directement les jeunes et de ne pas s'en tenir à la formation des professionnels. Il convient aussi de se différencier du monde scolaire, des cadres et du vocabulaire de l'éducation formelle. Cette distinction est d'autant plus nécessaire pour les jeunes inscrits dans le service civique, pour ceux bénéficiant de la garantie jeunes et, globalement, pour ceux qui s'inscrivent dans les écoles de la deuxième chance.

On veillera également, dans cette stratégie, à travailler à la reconnaissance des jeunes et de leurs projets et à valoriser les parcours de réussite, au sein des établissements scolaires, dans les équipements socioculturels et dans les associations et collectifs de jeunes.

4

Mise en perspective

Les échanges conduits en 2014 au sein de ce groupe de travail ont révélé toute l'importance des espaces d'échange et d'élaboration pour des professionnels de la jeunesse souvent isolés et toujours impliqués dans des relations de proximité avec leur public. La situation de ces professionnels nécessite un haut niveau d'analyse des enjeux éducatifs, des postures professionnelles, des effets induits par les politiques institutionnelles et des coopérations à renforcer.

Les professionnels ayant participé à cette démarche ont pu mettre en exergue les enjeux identitaires majeurs qui préoccupent les jeunes avides de reconnaissance et pourtant si souvent victimes de discriminations, voire de mépris. Du fait d'une sensibilité aux démarches de promotion de la santé, les professionnels s'intéressent au vécu psychoaffectif des jeunes. Ils souhaitent les soutenir dans le développement de leurs compétences psychosociales. Enfin, l'accès à la participation sociale et à l'engagement citoyen a été interrogé et semble devoir faire l'objet de coopérations et d'interventions renforcées à tous les niveaux, et ce dès le début de l'adolescence. Mais le renforcement des compétences psychosociales des adolescents et des jeunes, couplé au développement de leur pouvoir d'agir, suppose des marges de manœuvre et des moyens en accompagnement humain suffisants pour expérimenter des démarches participatives, coopératives, auto-apprenantes, permettant à ces jeunes de transformer ou du moins d'avoir prise *a minima* sur leur environnement.

Il est difficile (et peu souhaitable) de maîtriser l'ensemble des influences éducatives qui façonnent les représentations et les façons d'être des adolescents et des jeunes de notre pays. En dehors de notre système éducatif, de nombreuses influences extérieures jouent un rôle dans leur construction intellectuelle et sociale, qu'il s'agisse des familles, de l'environnement social et des groupes de pairs, des associations et des structures d'éducation non formelle, des médias, de l'espace numérique, du marché mondialisé, etc. Comme le veut l'adage, « la nature a horreur du vide ». Si les institutions et les associations qui proposent un projet éducatif émancipateur ou républicain peinent à développer leur projet, d'autres prendront alors la place laissée vacante, avec des intentions parfois moins louables.

On ne saurait pour autant conférer davantage de responsabilités à la seule institution scolaire. François Dubet, sociologue auteur d'études consacrées à la marginalité juvénile, estime d'ailleurs qu'il faut déscolariser notre société : on ne peut demander à l'Éducation nationale de transmettre à la fois des connais-

sances scolaires, des dispositions à penser, des savoir-être, une citoyenneté active, une identité reconnue, une employabilité... Les institutions sociales et judiciaires, quant à elles, interviennent davantage dans la réparation des problèmes ou dans la protection que dans la promotion des compétences des personnes. C'est pourquoi il paraît crucial, aujourd'hui, de promouvoir les coopérations entre éducation formelle et éducation non formelle, alors même que ces derniers acteurs sont confrontés à un manque de reconnaissance et de légitimité de la part de la puissance publique – et à des réductions de moyens dévastatrices.

Il paraît ainsi essentiel de reconnaître que « notre » projet éducatif émancipateur et républicain relève aussi – et peut-être avant tout – des collectivités locales et de la société civile, et notamment des associations d'éducation populaire.

Quelques mois après les événements qui ont secoué notre pays en janvier 2015, les observations et les propositions de ce groupe de travail sont validées avec plus d'acuité encore. Nous sommes conduits à questionner avec inquiétude les difficultés que rencontrent nos systèmes (éducatif, social, judiciaire et pénitentiaire) à accompagner certains de nos jeunes concitoyens de la fin de l'enfance vers l'âge adulte. Cela interroge, pour une minorité de jeunes, leur quête identitaire, leur recherche de sens, le sentiment d'inutilité qui parfois les accable, et leurs qualités d'empathie, qui viennent parfois à faire défaut.

Au-delà des enjeux de représentations et de conscientisation, il est nécessaire de s'interroger sur les inégalités sociales dont les jeunes, et notamment ceux de la Seine-Saint-Denis, font les frais. Il ne s'agit pas de lutter contre les extrémismes par le seul travail sur les représentations, ou encore par des leçons de morale d'un nouveau genre ; mais de prendre en considération les inégalités sociales, reproduites, voire amplifiées, par les inégalités scolaires, qui constituent une des causes majeures de la rage et du sentiment « anti-système » ressentis par un petit pourcentage de jeunes.

Ces enjeux de jeunesse et de société réapparaissent de façon cyclique dans le débat public : opérations « anti-été chaud » dans les années 1980 et lancement de la politique de la ville ; tensions à la suite de décès de jeunes dans les années 1990, à Vaulx-en-Velin puis dans les Yvelines et en Essonne, multiplication des incidents à Nanterre (1995), Châteauroux (1996), Lyon (1997), Toulouse (1998), Vauvert (1999), Lille (2000), Metz (2001), Evreux (2002), Avignon (2003), Bobigny (2004), jusqu'aux émeutes urbaines de 2005 et à « l'état d'urgence » décrété par le chef de l'État ; et aujourd'hui, la réaction nationale face aux attentats de janvier 2015 et la réflexion politique et citoyenne sur la montée des extrémismes et l'éducation aux valeurs de la République. Malheureusement, à chaque fois le soufflé retombe, et les difficultés demeurent.

Les professionnels de la jeunesse disposent pourtant d'une expertise et de savoir-faire avérés pour contribuer à l'évolution de nos politiques publiques et à l'amélioration des conditions de vie et des dispositions des jeunes générations. Il faut que les décideurs publics acceptent d'entendre cette parole comme une aide à la décision. Des espaces de rencontre, des débats ponctuels et un échange permanent seraient donc à organiser à l'échelle du département. Mais aussi faudrait-il que cette écoute soit suivie d'effets et que les politiques sociales et éducatives soient réellement soutenues financièrement.

Cela permettrait de combler le gouffre sidérant qui se creuse de décennie en décennie entre les investissements dans les infrastructures et les aménagements urbains (rénovation urbaine et grands « projets structurants »), les dispositifs de sécurité (vidéo-surveillance) d'une part, et les stratégies d'économies de court

terme imposées aux associations et à tous les acteurs du social, de la santé, de l'éducation, de la justice... d'autre part. Cet écart existe tout autant à l'échelle des crédits ministériels que des budgets des collectivités territoriales.

Osons penser que cette écoute devienne possible du fait d'une actualité brûlante, presque deux ans après l'installation d'un comité interministériel dédié à la jeunesse (21 février 2013), alors que le dispositif de la garantie jeunes⁶ sera prochainement étendu à 51 nouveaux territoires d'expérimentation, permettant à 60 % des quartiers prioritaires de la politique de la ville d'être couverts. François Hollande ayant fait de la jeunesse la priorité de son quinquennat, osons penser que l'expertise des professionnels sera reconnue, que les intervenants socioéducatifs ne verront plus leurs moyens d'action diminuer inexorablement.

⁶ Ce dispositif, dont les modalités de mise en œuvre ont été fixées par un décret et un arrêté du 1^{er} octobre 2013, concerne les 18-25 ans en situation de précarité, sans emploi et sans formation. Il propose un accompagnement renforcé vers l'emploi avec attribution d'une allocation d'un montant équivalent au revenu de solidarité active (Rsa) pendant les périodes sans emploi ni formation.

Annexe : Qui sont les jeunes du département ?

UN DÉPARTEMENT JEUNE ET ATTRACTIF

Avec une population de 1 522 000 habitants au 1^{er} janvier 2010, la Seine-Saint-Denis accueille 12,9 % de la population de l'Île-de-France, 13,3 % des jeunes de 15 à 29 ans et 14,6 % des moins de 15 ans. C'est un département jeune et très dynamique au plan démographique.

En 2010, selon l'Insee, 1 habitant sur 5 du département de la Seine-Saint-Denis était âgé de 10 à 25 ans, soit 310 037 adolescents et jeunes ; ce taux est légèrement supérieur aux moyennes régionales et nationales (respectivement de 19 % et 18 %). Concernant les jeunes de 16 à 25 ans (213 511 personnes), leur part dans la population (14 %) était similaire à celle de la région Île-de-France, et légèrement supérieure à la moyenne nationale (12 %). Le taux de natalité dans le département est élevé, avec 18,7 naissances domiciliées en 2010 pour 1 000 habitants (Île-de-France 15,6 % ; France métropolitaine 12,8 %).

Entre 1999 et 2009, le département a connu un taux de croissance annuel supérieur à ceux de la région Île-de-France et de la France métropolitaine (0,9 % contre 0,7 %), mais avec des causes différentes : pour le département, cette hausse est essentiellement due à un solde naturel positif (rapport du nombre de naissances sur le nombre de décès, 1,2 %), alors que le solde migratoire est négatif (- 0,3 %). À ce rythme, la population départementale devrait être de 1 636 000 personnes en 2040.

Une étude de l'Insee⁷ montre qu'« entre 1999 et 2006, la population jeune (15-29 ans) croît plus fortement en Seine-Saint-Denis (+ 8 %) qu'en Île-de-France (+ 6 %). La Seine-Saint-Denis est aussi le seul département de la région où le nombre de personnes de 25 à 29 ans progresse (+ 6 %). Cette hausse résulte en partie de l'arrivée à l'âge adulte de nombreux enfants nés dans les années 1980 et surtout d'échanges migratoires favorables. Entre 2001 et 2006, 78 200 jeunes de 15 à 29 ans sont venus s'installer en Seine-Saint-Denis, tandis que 57 300 l'ont quittée ».

24

Les
Textes

Chiffres clefs (Insee)

- 20 % de la population de la Seine-Saint-Denis est âgée de 10 à 25 ans en 2010.
- 310 037 adolescents et jeunes vivent dans le département ; population en croissance de + 8 % entre 1999 et 2006.
- 16 % des 15-29 ans sont de nationalité étrangère (en 2006)
- 62 % des 15-29 ans sont ouvriers ou employés (en 2006)

Entre 1999 et 2009, le solde migratoire est négatif, mais le solde naturel positif, avec un très fort taux de natalité (et qui dit « naissances » dit « adolescents » à venir).

⁷ Claire Decodé et Philippe Pottier (Insee Île-de-France), Anne Foussat et François Hamet (Département de la Seine-Saint-Denis), « Les jeunes de 15 à 29 ans en Seine-Saint-Denis », *Île-de-France Études*, juillet 2013.

LES ZONES URBAINES SENSIBLES LES PLUS EN DIFFICULTÉ DE LA RÉGION

En 2006, selon l'Insee⁸, « 11 % des Franciliens vivent dans l'une des 157 zones urbaines sensibles (Zus) que compte la région, soit 1 278 300 personnes au total. 1 sur 4 habite en Seine-Saint-Denis. Dans ce département, la part de la population résidant en Zus est la plus importante : 20 % contre 6 % à Paris. Bien qu'elles soient toutes confrontées à une forte précarité, les Zus franciliennes présentent une grande diversité de situations et ont été classées en cinq groupes homogènes, à partir de critères sociodémographiques ».

Il se trouve que les Zus les plus en difficulté sont majoritairement en Seine-Saint-Denis.

« Les habitants y sont en effet plus souvent en situation de précarité sociale. 36 % des habitants ont de bas revenus (hors prestations sociales) et 19 % des 25-64 ans sont au chômage. Les bénéficiaires de la couverture maladie universelle complémentaire (Cmu-c) sont plus nombreux que dans les autres groupes (21,5 %). Ce groupe est celui où la population compte le plus de jeunes : 30 % de ses habitants ont moins de 18 ans. Les jeunes de 18 à 24 ans sont également en difficulté : 22 % d'entre eux sont bénéficiaires de la Cmu-c. Parmi les ménages résidant dans les Zus de ce groupe, 16 % comprennent au moins 6 personnes et 85 % travaillent comme employé ou ouvrier. Ce groupe est majoritairement composé de Zus de la Seine-Saint-Denis : 14 sur les 20. La Seine-Saint-Denis comprend ainsi 64 % des 176 700 habitants que compte le groupe A. (Sources : Anpe – Source fiscale – Cnam – Éducation nationale – Insee – Dads, recensement de la population 2006 ; traitement Insee)⁹. »

Chiffres clefs¹⁰

- Près de 1 300 000 Franciliens vivent en Zus ; 25 % d'entre eux vivent en Seine-Saint-Denis.
- Dans ce département, 20 % des personnes vivent en Zus.
- Dans les Zus classées les plus en difficulté par l'Insee : 30 % des habitants ont moins de 18 ans ; 22 % des jeunes de 18 à 24 ans sont bénéficiaires de la Cmu-c. Parmi les ménages résidant dans les Zus de ce groupe, 16 % comprennent au moins 6 personnes et 85 % travaillent comme employé ou ouvrier.

⁸ Yoann Musiedlak, « Les Zus franciliennes : un paysage contrasté », *Île-de-France à la page*, n° 356, Insee Île-de-France, mai 2011.

⁹ Yoann Musiedlak, *op. cit.*

¹⁰ Yoann Musiedlak, *op. cit.*

UNE POPULATION DIVERSIFIÉE ET DISCRIMINÉE

On ne peut traiter de la jeunesse dans ce département sans aborder la question de la diversité culturelle et des migrations. Selon l'Insee, plus de 16 % des jeunes du département sont de nationalité étrangère (10,7 % en Île-de-France), soit 54 300 personnes. Cette proportion est plus élevée que dans les Hauts-de-Seine (11 %) et le Val-de-Marne (11 %).

Sur ce point, nous présentons ici des données régionales traitées par l'Insee, à partir de l'enquête TeO¹¹, qui illustre des réalités sociales d'autant plus importantes en Seine-Saint-Denis¹² :

- 43 % de la population francilienne âgée de 18 à 50 ans a un lien direct avec la migration, 18 % en moyenne nationale. La notion de migration s'entend ici au sens large de mouvement géographique de population, ce qui inclut les déplacements des natifs de Dom vers la métropole.
- 73 % des habitants des Zus et Zfu franciliennes ont un lien direct avec la migration. Les immigrés originaires du Maghreb et d'Afrique subsaharienne, ainsi que les descendants d'immigrés, sont particulièrement représentés dans ces quartiers (50 % de la population). Les natifs de Dom et leurs descendants représentent ensemble 9 % des habitants dans ces quartiers. Quant à la population majoritaire, elle ne représente que 27 % de la population des Zus et des Zfu (contre 60 % en Île-de-France).
- Les immigrés franciliens sont moins diplômés que la population majoritaire : 36 % des immigrés sont sans diplôme, 19 % des descendants de un ou deux immigrés, 15 % de la population majoritaire.
- En Île-de-France, un quart des descendants d'immigrés vivant en Zus ou Zfu déclarent avoir subi des discriminations dans l'emploi. L'origine géographique est le facteur le plus déterminant des discriminations perçues : les natifs d'Afrique subsaharienne sont les plus nombreux à déclarer avoir subi des discriminations (39 %), devant les personnes nées en Algérie (31 %), au Maroc et en Tunisie (29 %), en Turquie (25 %), en Asie (22 %) et enfin les immigrés de l'Union européenne (22 %). Le chômage et le fait d'habiter en Zus ou Zfu accentuent ce ressenti.
- Les jeunes sont plus sensibles que leurs aînés aux discriminations, du fait, sans doute, d'attentes plus élevées en matière de respect de l'égalité de traitement. Les jeunes adultes âgés de 26 à 29 ans déclarent deux fois plus fréquemment être discriminés que leurs cadets ou leurs aînés.

Chiffres clefs (enquête TeO)

- Plus de 16 % des jeunes du département sont de nationalité étrangère (10,7 % en Île-de-France), soit 54 300 personnes.
- En Île-de-France, selon l'enquête *Trajectoires et origines* de 2008 :
 - 43 % de la population âgée de 18 à 50 ans a un lien direct avec la migration (18 % en moyenne nationale) ;
 - 73 % des habitants des Zus et Zfu ont un lien direct avec la migration ;
 - 85 % des descendants d'immigrés sont Français de naissance ;
 - seulement 38 % des immigrés ont le sentiment d'être vus comme des Français ;
 - un quart des descendants d'immigrés vivant en Zus ou en Zfu déclarent avoir subi des discriminations dans l'emploi. L'origine géographique est le facteur le plus déterminant des discriminations perçues ;
 - le sentiment de discrimination intervient dès la période scolaire.

¹¹ Ined - Insee, enquête *Trajectoires et origines* (TeO), 2008.

¹² Pierre-Émile Bidoux, « Les descendants d'immigrés se sentent au moins autant discriminés que les immigrés », *Île-de-France à la page*, n° 395, Insee Île-de-France, octobre 2012.

– Le sentiment de discrimination intervient dès la période scolaire. Les individus ayant un lien direct avec la migration rapportent plus fréquemment avoir été moins bien traités que les autres élèves à l'école, en particulier dans l'orientation. Ils sont davantage orientés vers des filières professionnelles, et c'est parmi les immigrés que la part de « sans diplôme » est la plus élevée, en particulier pour les femmes. Si la majorité des immigrés se sentent Français, la perception des autres est toutefois différente : seulement 38 % des immigrés ont le sentiment d'être vus comme des Français. Le décalage entre sentiment d'appartenance et vision des autres est encore plus important pour les descendants d'immigrés, alors que la plupart d'entre eux sont nés Français. En Île-de-France, 85 % des descendants d'immigrés sont Français de naissance, 12 % ont acquis la nationalité française et seuls 3 % sont étrangers. La vision des autres les renvoie souvent à leurs origines immigrées ; pourtant 40 % des descendants d'immigrés de l'Île-de-France n'ont qu'un seul parent immigré. Les écarts de perception sont aussi élevés pour les personnes originaires ou descendantes de natif(s) des Dom.

DES NIVEAUX SCOLAIRES PLUS FAIBLES ET DES POURSUITES D'ÉTUDES MOINS IMPORTANTES

Le taux de scolarisation des 18-24 ans du département a légèrement augmenté entre 2006 et 2011 (passant de 50 % à 52 %), mais reste inférieur au taux régional (59,2 %). Chez les 20-24 ans, la plus faible scolarisation des filles est accentuée : leur niveau de scolarisation est inférieur de 6 points à la moyenne régionale et de 2,5 points à la moyenne nationale.

Selon l'Insee¹³, « 30 % des jeunes n'ont aucun diplôme et seuls 12 % ont un diplôme de second cycle, contre respectivement 20 % et 25 % en moyenne en Île-de-France ; parmi les jeunes de 19 ans qui ont terminé leurs études, 54 % n'ont aucune qualification. Ainsi les jeunes de la Seine-Saint-Denis éprouvent-ils plus de difficultés à s'insérer sur le marché du travail. Ils sont davantage touchés par le chômage et occupent plus souvent un emploi précaire. Toutefois, les jeunes diplômés de l'enseignement professionnel et ceux ayant quitté la Seine-Saint-Denis, en moyenne plus diplômés, s'en sortent mieux que les autres ».

« Les femmes possèdent plus souvent que les hommes un diplôme du second cycle [même si elles sont moins scolarisées entre 20 et 24 ans que dans les autres départements]. Avec une proportion de 19 % à 29 ans, elles sont encore loin de leurs voisines de Paris (60 %), des Hauts-de-Seine (44 %) ou du Val-de-Marne (31 %) ».

« Les étrangers, moins scolarisés, sont plus souvent sans qualification que les Français (57 %, contre 25 %). À 19 ans, 2 étrangers sur 3 sont sans qualification, contre 1 sur 2 à Paris, dans les Hauts-de-Seine ou le Val-de-Marne. »

Le département se caractérise par une autre série d'indicateurs négatifs concernant les niveaux scolaires des jeunes (données Men-Depp, Insee) :

– la part des jeunes de 17 ans ayant de faibles capacités ou de grosses difficultés en lecture est de 5 points supérieure aux données régionales et nationales (15 %, contre 10 %, en 2010) ;

– le taux de retard de deux ans et plus en 3^e, pour l'année 2012-2013, est près de 2 fois supérieur au taux national (3,7 %, contre 2,3 % – 2,5 % pour la région) ;

– en 2009, la part des jeunes non diplômés au sein de la population des 20-24 ans ayant terminé leurs études est de 8 points supérieure à la moyenne régionale (31 % contre 23 %) et de 10 points supérieure à la moyenne nationale (31 % contre 21 %). De même, la part des diplômés de l'enseignement supérieur parmi les 25-34 ans ayant terminé leurs études est inférieure de 19 points

¹³ François Hamet (département de la Seine-Saint-Denis) et Philippe Pottier (Insee Île-de-France), « En Seine-Saint-Denis, la qualification des jeunes progresse mais leur insertion reste difficile », *Île-de-France à la page*, n° 357, Insee Île-de-France, mai 2011.

à la moyenne régionale et de 8 points à la moyenne nationale (respectivement 34 % pour le département, 53 % pour la région et 42 % pour la France métropolitaine).

Enfin, concernant la formation et l'insertion des jeunes, en 2011, 3 % des jeunes de moins de 26 ans de la Seine-Saint-Denis sont entrés en contrat d'apprentissage (4 % pour la région et le niveau national) et 2 % sont entrés en contrat de professionnalisation (niveau similaire aux taux régional et national).

Chiffres clefs (Insee)

- 30 % des jeunes de 20-24 ans ayant terminé leurs études sont sans diplôme dans le département (2009).
- Seuls 12 % ont un diplôme de second cycle (25 % en Île-de-France).
- Parmi les jeunes de 19 ans qui ont terminé leurs études, 54 % n'ont aucune qualification.

UNE ENTRÉE PRÉCOCE MAIS DIFFICILE DANS LE MONDE DU TRAVAIL

Selon l'Insee¹⁴, en 2009 en Seine-Saint-Denis, « les jeunes jusqu'à 30 ans sont davantage actifs, que ce soit en emploi ou au chômage, que dans les autres départements franciliens : 67 % des 20-24 ans sont actifs, contre 52 % à Paris. Ces différences s'expliquent par la composition sociale, l'arrêt anticipé des études et une orientation plus fréquente vers les filières courtes. Les plus fortes difficultés scolaires des garçons les conduisent à quitter l'école pour entrer précocement dans le monde du travail.

« Dans le cas des jeunes étrangers, le taux de chômage est encore plus important à tous les âges. À diplôme égal, les jeunes étrangers sont plus souvent au chômage. À ces difficultés d'insertion s'ajoutent d'éventuelles discriminations à l'embauche.

« Plus nombreux en Seine-Saint-Denis que dans le reste de la petite couronne, les jeunes sans qualification sont davantage touchés par le chômage (40 %, contre 35 % en moyenne en Île-de-France). Les titulaires d'un diplôme professionnel, eux aussi plus nombreux dans le département, sont souvent en emploi. Leur taux de chômage se rapproche de celui des autres départements (24 % en Seine-Saint-Denis, 19 % en moyenne régionale). Même si elle est parfois subie, l'orientation vers des filières courtes protège davantage du chômage qu'une entrée sans qualification sur le marché du travail.

« En ce qui concerne les jeunes cadres, leur taux de chômage ne dépasse pas 5 %, et celui des professions intermédiaires 12 %. En Seine-Saint-Denis, ce taux est supérieur de 2 à 3 points. Une partie des jeunes cadres de la Seine-Saint-Denis, "issus du terrain" et de la promotion interne, sont moins diplômés.

« On note par ailleurs que les jeunes de la Seine-Saint-Denis travaillent souvent hors du département ; en 2006, seuls 44 % des 15 à 29 ans résidant en Seine-Saint-Denis travaillent dans le département ; la ville de Paris attire 29 % des Séquano-Dionysiens, notamment les jeunes cadres. Malgré les nombreux transferts récents de grandes entreprises en Seine-Saint-Denis, 60 % des jeunes cadres résidents travaillent dans un autre département. Entre 2001 et 2006, 57 300 jeunes de 15 à 29 ans, soit près de un sur cinq, ont quitté la Seine-Saint-Denis pour s'installer dans un autre département français : un tiers en province, 15 % à Paris et 15 % en Seine-et-Marne. Beaucoup de ces jeunes ont un emploi (60 %) et un quart est étudiant, principalement dans les grandes villes universitaires (Lille, Marseille, Nantes...) ; les jeunes actifs ayant quitté la Seine-Saint-Denis sont moins touchés par le chômage que ceux qui y résident toujours (16 % contre 24 %). »

¹⁴ François Hamet et Philippe Pottier, *op. cit.*

Chiffres clefs¹⁵

- 67 % des 20-24 ans sont actifs, contre 52 % à Paris.
- À 19 ans, un jeune actif sur trois est au chômage, et un sur cinq à 29 ans (parmi les 15-19 ans, 13 % des filles sont actives, et 19 % des garçons).
- Les jeunes sans qualification sont davantage touchés par le chômage (40 %, contre 35 % en moyenne en Île-de-France).
- Les titulaires d'un diplôme professionnel, plus nombreux dans le département, sont souvent en emploi (24 % de taux de chômage pour ces jeunes en Seine-Saint-Denis, 19 % en moyenne régionale).
- Seuls 44 % des 15 à 29 ans résidant en Seine-Saint-Denis travaillent dans le département ; la ville de Paris attire 29 % des Séquano-Dionysiens, notamment les jeunes cadres.
- Entre 2001 et 2006, 57 300 jeunes de 15 à 29 ans, soit près de un sur cinq, ont quitté la Seine-Saint-Denis pour s'installer dans un autre département français.
- Les jeunes actifs ayant quitté la Seine-Saint-Denis sont moins touchés par le chômage que ceux qui y résident toujours (16 % contre 24 %).

UNE DÉCOHABITATION ET UN ACCÈS À L'AUTONOMIE PLUS TARDIFS

On observe une décohabitation plus tardive des jeunes séquano-dionysiens comparativement aux données régionales et nationales : chez les 20-24 ans, en 2009 (Insee), 60 % vivent encore chez leurs parents, contre 45 % au niveau national (54 % pour la région). Cette tendance est même plus marquée pour les garçons, avec près de 15 points d'écart entre les taux départemental et national (68 % des garçons de 20-24 ans vivent encore chez leurs parents en Seine-Saint-Denis, contre 54 % en France métropolitaine et 61 % en Île-de-France).

Cette décohabitation plus tardive peut s'expliquer soit par un déficit de l'offre de logements, soit par un manque de moyens financiers permettant d'accéder à des locations aux montants relativement élevés.

Selon une étude de l'Insee Île-de-France¹⁶, « seul un jeune âgé de 15 à 29 ans sur trois dispose de son propre logement : 55 % vivent chez leurs parents, et 11 % sont dans une situation intermédiaire (foyer, hébergement, colocation). Quel que soit l'âge, cette part est moins importante qu'à Paris ou dans les départements voisins : Avoir son propre logement est beaucoup plus fréquent à Paris (51 %), du fait de la présence de nombreux étudiants, mais aussi dans les Hauts-de-Seine (44 %) et le Val-de-Marne (37 %). À âge égal, diplômés et emplois équivalents, les jeunes de Seine-Saint-Denis décohabitent moins que ceux des départements voisins. Bien entendu, la part de jeunes habitant en Seine-Saint-Denis dans un logement indépendant augmente avec l'âge : de 12 % à 20 ans, elle atteint 55 % à 25 ans et 77 % à 29 ans.

Les jeunes résidant chez leurs parents sont plus souvent actifs en Seine-Saint-Denis qu'ailleurs et leurs conditions de logement sont plus difficiles. L'aide que les familles peuvent apporter pour accéder à un logement indépendant est globalement plus limitée que dans le reste de l'agglomération (catégories sociales plus modestes, parents moins souvent bi-actifs et davantage au chômage).

Le nombre de personnes par logement du parc locatif, privé ou social, est plus élevé que dans le parc en propriété dans l'ensemble des départements, mais le surpeuplement est renforcé en Seine-Saint-Denis. Cela est particulièrement vrai pour les familles monoparentales et celles arrivées depuis moins de 5 ans logées

¹⁵ François Hamet et Philippe Pottier, *op. cit.*

¹⁶ Claire Decondé et Philippe Pottier (Insee Île-de-France), François Hamet (Département de la Seine-Saint-Denis), « Quitter le logement familial est plus difficile pour les jeunes de Seine-Saint-Denis », *Île-de-France à la page*, n° 390, Insee Île-de-France, juin 2012.

dans le parc privé, souvent dans de très petits logements. Dans le cas des logements sociaux, bien que les critères d'attribution mettent davantage en adéquation la composition du ménage et celle des logements, la taille des logements est à peine mieux adaptée à l'accueil des familles que dans le parc privé.

Chiffres clefs¹⁷

- 60 % des 20-24 ans du département vivent chez leurs parents (moyenne nationale : 45 %).
- L'accès à un logement indépendant concerne, dans le département, 12 % des jeunes à 20 ans, 55 % à 25 ans et 77 % à 29 ans.
- Les jeunes ayant leur propre logement sont moins souvent étudiants qu'ailleurs. Ils sont, en outre, plus souvent en couple.
- L'aide que les familles peuvent apporter pour accéder à un logement indépendant est plus limitée que dans le reste de l'agglomération.
- Les problèmes de surpeuplement, y compris dans le parc social, sont plus prégnants en Seine-Saint-Denis qu'ailleurs.

UNE PAUVRETÉ PLUS FORTE QU'AILLEURS, NOTAMMENT CHEZ LES JEUNES

La jeunesse du département est marquée par un taux de pauvreté nettement supérieur aux moyennes régionales et nationales ; cela est d'ailleurs valable pour l'ensemble de la population départementale, mais les écarts sont plus importants en ce qui concerne les jeunes.

Sur l'ensemble de la population, l'écart entre les taux de pauvreté monétaire dans le département, dans la région, et au niveau national est de 10 points (22,7 % de ménages vivant sous le seuil de pauvreté monétaire dans le département, 12,5 % dans la région Île-de-France ; 13,5 % pour la France métropolitaine).

Cet écart est de 14 points pour les individus âgés de 0 à 19 ans, avec un rapport presque du simple au double (31,5 % de jeunes vivant sous le seuil de pauvreté monétaire dans le département, 17,8 % dans la région ; 18,8 % pour la France métropolitaine).

	Seine-Saint-Denis	Île-de-France	France métropolitaine
Revenu disponible médian des ménages (en euros)	27 987	33 033	28 941
Niveau de vie médian des ménages (en euros)*	16 651	21 482	19 074
Taux de pauvreté monétaire (seuil de pauvreté à 60 %)*	22,7	12,5	13,5
Taux de pauvreté monétaire (seuil de pauvreté à 60 %) des individus âgés de 0 à 19 ans, en %*	31,5	17,8	18,8

(*) Indicateurs sociaux départementaux – Source : Dress, Insee, 2009.

¹⁷ Claire Decondé, Philippe Pottier, François Hamet, *op. cit.*

LES SUIVIS SOCIAUX ET JUDICIAIRES

Selon la Drees, en 2012, le taux de mesures de l'Aide sociale à l'enfance (Ase) pour 1 000 jeunes de 0 à 20 ans était de 17,2 pour la Seine-Saint-Denis, contre 14,4 pour l'Île-de-France et 19,7 en moyenne pour la France métropolitaine.

Selon le schéma départemental de la protection de l'enfance, parmi les 21 départements français peuplés de plus de un million d'habitants, le département de la Seine-Saint-Denis se situe :

- au 5^e rang pour les dépenses d'Ase par habitant de moins de 21 ans ;
- au 7^e rang pour le taux d'accueil physique de mineurs et jeunes majeurs ;
- au 12^e rang pour le taux d'actions éducatives à domicile (Aed) et d'actions éducatives en milieu ouvert (Aemo) – importance plus forte de l'accueil par rapport aux interventions à domicile (le rapport entre le nombre d'Aemo et d'Aed et le nombre de placements est de 0,82) ;
- au 4^e rang, après Paris, l'Essonne et le Val-de-Marne, pour la part des accueils provisoires des jeunes majeurs (Apjm) dans l'ensemble des placements (23,5 %).

La Protection judiciaire de la jeunesse (Pjj) a suivi 2 060 individus âgés de 10 à plus de 21 ans en 2011 (en majorité des 16-18 ans), et 1 811 en 2012 (soit une baisse de 13 %), la part des filles dans cet ensemble passant de 12 à 8 %. Sur la même période, le nombre d'individus suivis au niveau national est passé de 47 324 à 47 506, soit une quasi-stabilité (+ 0,4 %), mais la différence la plus notable concerne la part des jeunes filles concernées, puisqu'elles représentent 20 % des personnes suivies au niveau national.

Concernant les placements judiciaires, en Seine-Saint-Denis, il s'agit avant tout de placements en hébergement collectif traditionnel (78 sur 92 placements) ; aucun placement n'est effectué en centre éducatif fermé ou en centre éducatif renforcé. Quant aux suivis en milieu ouvert, ils sont surtout marqués par des libertés surveillées préjudicielles¹⁸ (45 % des suivis en milieu ouvert ; 25 % au niveau national).

Concernant les mineurs incarcérés, leur nombre est passé de 20 en 2007 à 34 en 2012, avec une pointe en 2010 (39). Lorsque l'on rapporte ce nombre de mineurs incarcérés à la population mineure dans son ensemble, cette proportion est dans la moyenne nationale en 2007 (0,046 ‰ mineur), mais connaît une augmentation importante à partir de 2008 (0,064 ‰, et jusqu'à 0,088 ‰ en 2010), alors que les moyennes régionale et nationale évoluent peu.

Mineurs incarcérés*

	2007	2008	2009	2010	2011	2012
Seine-Saint-Denis	20	28	30	39	35	34
Île-de-France	149	133	160	166	177	158
France	727	724	675	669	688	712

¹⁸ « Mesure éducative prise à l'encontre d'un mineur ayant pour effet de le placer sous la surveillance et le contrôle d'un éducateur, sous l'autorité du juge des enfants ». (Cf. ordonnance n° 45-174 du 2 février 1945 relative à l'enfance délinquante modifiée par la loi du 9 septembre 2002 d'orientation et de programmation pour la justice et celle du 9 mars 2004 portant adaptation de la justice à l'évolution de la criminalité).

Mineurs incarcérés / nombre total de mineurs*

	2007	2008	2009	2010	2011	2012
Seine-Saint-Denis	0,046 ‰	0,064 ‰	0,068 ‰	0,088 ‰	0,079 ‰	0,076 ‰
Île-de-France	0,049 ‰	0,044 ‰	0,053 ‰	0,054 ‰	0,058 ‰	0,051 ‰
France	0,046 ‰	0,045 ‰	0,042 ‰	0,042 ‰	0,043 ‰	0,044 ‰

(*) Source : Pjj / Insee

Nous ne disposons pas de données départementales pour les jeunes majeurs incarcérés, mais nous pouvons indiquer que, au niveau national, l'âge moyen des personnes détenues au cours d'une année (flux) est de 32 ans ; les mineurs représentent 3 % de la population carcérale (2 954 personnes, dont 458 adolescents de 13-16 ans) ; et les personnes âgées de 18 à 30 ans en représentent 48 % (42 754 personnes).

Si l'on s'intéresse au taux de personnes détenues pour 100 000 habitants au 1^{er} janvier 2014, selon l'âge, on observe que les 21-30 ans sont trois fois plus concernés par les incarcérations que l'ensemble de la population : pour les 21-25 ans, 368 personnes détenues pour 100 000 habitants ; le taux est de 338 pour les 25-30 ans ; et de 102 pour l'ensemble des classes d'âge (il est de 204 pour les 18-21 ans).

Pour ce qui est des effectifs placés sous main de justice dans les différentes régions françaises, on note que la direction interrégionale de Paris compte 38 814 personnes, soit 15,4 % de la population placée sous main de justice en France. Dans cette direction interrégionale, la part des personnes écrouées au regard du nombre de personnes suivies en milieu ouvert est de 37 % ; ce taux est de 31 % au niveau national (25 % en Bretagne – Pays de la Loire, par exemple).

Chiffres clefs

- Le taux de mesures Ase pour 1 000 jeunes de 0 à 20 ans est de 17,2 % pour la Seine-Saint-Denis, contre 19,7 % en moyenne pour la France métropolitaine et 14,4 % pour l'Île-de-France.
- La Pjj a suivi 2 060 individus âgés de 10 à plus de 21 ans en 2011 (en majorité des 16-18 ans) ; et 1 811 en 2012, soit une baisse de 13 %.
- Le nombre de mineurs incarcérés est passé de 20 en 2007 à 34 en 2012.
- Dans la direction interrégionale de Paris, la part des personnes écrouées, au regard du nombre de personnes suivies en milieu ouvert, est de 37 % ; ce taux est de 31 % au niveau national.

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES PROPOSÉES PAR L'AUTEUR

- BANTIGNY Ludivine, JABLONKA Ivan (Dir.), **Jeunesse oblige. Histoire des jeunes en France XIX^e-XXI^e siècle**, Paris, Puf, 2009.
- BEAUD Stéphane, **Violences urbaines, violence sociale**, Paris, Fayard, 2003.
- BECQUET Valérie, LONCLE Patricia, VAN DEVELDE Cécile (Dir.), **Politiques de jeunesse, le grand malentendu**, Nîmes, Champ social, 2012.
- DARTIGUENAVE Jean-Yves, MOREAU Christophe, SAVINA Maïté (Dir.), **Identité et participation sociale des jeunes en Europe et en Méditerranée**, Paris, L'Harmattan, 2013.
- DUBET François, **Le Déclin de l'institution**, Paris, Le Seuil, 2002.
- FASSIN Didier, **La Force de l'ordre. Une anthropologie de la police des quartiers**, Paris, Le Seuil, 2011.
- HONNETH Axel, **La Lutte pour la reconnaissance**, Paris, Le Cerf, 2000.
- LABADIE Francine (Dir.), **Inégalités entre jeunes sur fond de crise. Rapport de l'Observatoire de la jeunesse 2012**, La Documentation française, Paris, 2012.
- LE GOAZIOU Véronique, MUCCHIELLI Laurent (Dir.), **Quand les banlieues brûlent. Retour sur les émeutes de novembre 2005**, Paris, La Découverte, 2007.
- LEPOUTRE David, **Cœur de banlieue. Codes, rites et langages**, Paris, Odile Jacob, 1997.
- MARLIÈRE Éric, **La France nous a lâchés ! Le sentiment d'injustice chez les jeunes des cités**, Paris, Fayard, 2008.
- MAURIN Éric, **Le Ghetto français. Enquête sur le séparatisme social**, Paris, Le Seuil, 2004.
- SAUVADET Thierry, **Le Capital guerrier. Concurrence et solidarité entre jeunes de cité**, Paris, Armand Colin, 2006.
- WIEVORKA Michel (Dir.), **Une société fragmentée ? Le multiculturalisme en débat**, Paris, La Découverte, 2006.



ÉLÉMENTS BIBLIOGRAPHIQUES DISPONIBLES À PROFESSION BANLIEUE

Publications de Profession Banlieue

- 2015** • KOKOREFF Michel, **Les politiques locales de prévention. Regards critiques, nouvelles perspectives**, Profession Banlieue.
- 2013** • BATAILLE Jean-Marie, CHIRON Pierre-Yves, HANNOYER François, VULBEAU Alain, **Les politiques jeunesse en Seine-Saint-Denis. Quelles propositions ?**, Conseil général de la Seine-Saint-Denis, Profession Banlieue.
- 2010** • BAILLEAU Francis, GAVIRIA Sandra, LEFRESNE Florence, NAGELS Carla, SALZBRUNN Monika, WINTREBERT Raphaël, **France, Europe : quels regards sur la jeunesse ?**, Profession Banlieue, Collection : Les Cahiers, 2010.
- COSTA-LASCOUX Jacqueline, **Absentéisme et décrochage scolaires. Comprendre pour agir**, Profession Banlieue, Collection : L'École et la Ville, n° 3.
 - MOSCONI Nicole, **Filles/garçons. Éducation à l'égalité ou transmission de stéréotypes sexistes ?**, Profession Banlieue, Collection : L'École et la Ville, n° 4.
- 2008** • CLAIR Isabelle, **De la place des jeunes filles dans les quartiers populaires**, Profession Banlieue, Collection : Les Après-midi, n° 11.
- MARTIN Guillermo et ARCHER Pierre-Olivier (Coords), AUDOUZE Myriam, CLARGÉ Florence, GINER Catherine, HABERT Arnaud, POINSOT Stéphanie, **Emploi et insertion des jeunes, comment agir ?**, Profession Banlieue, Collection : Les Ateliers.
- 2007** • DEVILLE Julie, DOUAIRE-MARSAUDON Françoise, LALEM Fatima, LE CLERC Sylviane, LESOURD Serge, RONAI Ernestine, **Filles-garçons. Des rapports de genre à construire**, Profession Banlieue, Collection : Les Actes des Rencontres.
- 2005** • AVENEL Cyprien, CICHELLI Vincenzo, JIQUEL Mireille, KEBABZA Horia, PADIS Marc-Olivier, WEILL Sylvie, YANOWITZ Henri, **Jeunes des quartiers populaires. Construction de l'identité, image et autonomie**, Profession Banlieue, Collection : Les Cahiers.
- 2004** • BORDES Véronique, VULBEAU Alain, **L'alternative jeunesse**, Les Éditions de l'Atelier, Profession Banlieue, Collection : Les Savoirs de la ville.
- 2002** • BAUDRY Patrick, COUTERON Jean-Pierre, ESTERLE Maryse, HACHET Pascal, JOUBERT Michel, NEIRA Ramon, **Mieux comprendre les conduites à risques**, Profession Banlieue, Collection : Les Cahiers.
- 2000** • DUBÉCHOT Patrick, VULBEAU Alain, **Intervenir auprès des jeunes « en difficulté » : situations et pratiques professionnelles**, Profession Banlieue.

1999 • ANDRIEU Pierre-Jean, BORDET Joëlle, DELLES Jean, FILY Bernard, LONCLE-MORICEAU Patricia, MARTIN Lucien, TÉTARD Françoise, VULBEAU Alain, **Les politiques d'accueil de la jeunesse**, Profession Banlieue, Collection : Les Actes des Rencontres.

• **Les chantiers européens des compétences : médiation dans l'espace public entre jeunes d'origine immigrée et professionnels des politiques de la jeunesse**, Profession Banlieue.

Autres publications

2014 • BOUTET Annabelle, **Comment améliorer les politiques départementales et régionales en faveur de la jeunesse ?**, Entreprises, Territoires et Développement, Collection : Les Notes Etd.

• LABADIE Francine (Dir.), **Rapport de l'Observatoire de la jeunesse 2014**, La Documentation française.

• **Ils ne savent pas ce qu'on pense... Paroles de jeunes de quartiers populaires**, Fédération des centres sociaux et socioculturels de France, Question de ville.

• **Quelle place pour les jeunes dans nos territoires ? Conflit et coopération**, Fédération départementale des centres sociaux et socioculturels du Val-d'Oise, Fédération départementale des maisons des jeunes et de la culture et association d'éducation populaire du Val-d'Oise, Pôle de ressources départemental Ville et Développement social, Collection : Synthèse.

• **Un guide pour agir à 18 ans. J'ai des droits, je suis responsable**, Érès.

2013 • **Élaborer et faire vivre une politique jeunesse communale : à quelles conditions ?**, Pôle de ressources départemental Ville et Développement social.

2012 • **Conduire un projet expérimental en direction des jeunes de quartiers populaires**, RésO Villes.

2011 • **Élaborer et conduite une politique locale pour la jeunesse**, Villes au carré.

2009 • **Quels projets pour quels publics jeunes ? Les jeunes du territoire du Maine-et-Loire et les structures d'animation socioculturelle**, RésO Villes.

• **Reconnaître la valeur de la jeunesse. Livret vert de la commission de concertation sur la politique de la jeunesse**, Haut Commissaire à la jeunesse.

2008 • MARLIÈRE Éric, **La France nous a lâchés ! Le sentiment d'injustice chez les jeunes des cités**, Fayard.

2007 • BORDES Véronique, VULBEAU Alain (Préf.), **Prendre place dans la cité. Jeunes et politiques municipales**, L'Harmattan.

• **Jeunesse dans les quartiers populaires. Guide à la réflexion méthodologique sur les politiques**, Conseil de l'Europe.

2001 • ANDRIEU Pierre-Jean, CHARVET Dominique, LABADIE Francine, PADIS Marc-Olivier, THÉRY Michel, **Jeunesse, le devoir d'avenir. Rapport de la commission « Jeunes et politiques publiques »**, La Documentation française.

- **Interroger les politiques publiques. Nouveaux scénarios pour une véritable démocratie de participation**, Injep.

Articles/Revue

- 2014** • « Jeunes des quartiers : quel bilan de santé ? », Les Cahiers du développement social urbain, n° 59, juin 2014.
- 2013** • « Des jeunes comme les autres ? Vécu de la jeunesse et du devenir adulte des descendants de migrants », MOGUÉROU Laure et SANTELLI Emanuelle (coords), Migrations Société, vol. 25, n° 147, août.
 - « L'état de la jeunesse en France », Alternatives économiques, Hors série, n° 60, février.
- 2012** • « La jeunesse, fabrique du futur », Les Cahiers de l'Île-de-France, octobre.
- 2011** • « Adolescents et jeunes des quartiers : construction de soi, rapport à l'autre. Clés de lecture et initiatives », Les échos.. des ateliers permanents du CrDsu, décembre.
 - « Jeunes de quartiers populaires et politiques jeunesse. L'expérience du Grand Ouest », Cahiers de l'action - Injep, n° 32, avril.
 - « Politiques de la jeunesse en Europe », CICHHELLI Vincenzo (Dir.), Informations sociales – Cnaf, n° 165-166, août.
- 2010** • « Dispositifs publics et construction de la jeunesse en Europe », CICHHELLI Vincenzo (Coord.), Politiques sociales et familiales – Cnaf, n° 102, décembre.
 - « Jeunes d'aujourd'hui, France de demain », VAN DE VELDE Cécile, Problèmes politiques et sociaux, n° 970, mars.
- 2008** • « Jeunes des quartiers populaires. Quels regards ? Quelles initiatives ? », Les Cahiers du Dsu, n° 48, juin.
- 2007** • « Politiques locales de jeunesse. Les jeunes comme ressource », Territoires, n° 475, février.
- 1995** • « La place des jeunes : à la recherche des politiques locales de la jeunesse », Territoires, n° 362-363, décembre.

DVD

- 2010** • **Quelles politiques jeunesse pour les quartiers populaires ?** », RésO Villes.

**PROFESSION
BANLIEUE**

